



Bulletin du WRM
Mouvement Mondial pour les Forêts
Nro. 229 – Février / Mars 2017

**Le Sud-Est asiatique :
connecter les communautés qui résistent aux investissements
à grande échelle et aux initiatives de conservation**



NOTRE OPINION

- **Le Sud-Est asiatique : la résistance s'accroît et traverse les frontières** p. 3

**LE SUD-EST ASIATIQUE :
CONNECTER LES COMMUNAUTES QUI RESISTENT AUX
INVESTISSEMENTS A GRANDE ECHELLE ET AUX INITIATIVES DE
CONSERVATION**

- **Les investissements et les initiatives de conservation à grande échelle portent atteinte aux forêts et aux territoires des peuples** p. 6
- **En Thaïlande, les conflits fonciers opposent l'État au peuple** p. 10
- **Myanmar : la nouvelle politique favorable aux droits des autochtones est déjà menacée** p. 14
- **Les forêts de l'Inde du Nord-Est** p. 20
- **Indonésie : deux projets de loi menacent de rendre aux grandes entreprises le contrôle de la diversité agricole** p. 25
- **La lutte contre la malédiction des concessions au Cambodge** p. 28
- **Malaisie : des organisations indigènes de toute la planète souscrivent une déclaration contre les barrages** p. 33



LES ACTIONS EN COURS

- **Honduras, le pays le plus dangereux du monde pour l'activisme environnemental** p. 36
- **Guyane : En toute discrétion, le gouvernement français encourage l'industrialisation de la filière aurifère en Guyane** p. 36
- **Une enquête de la BBC révèle le nombre des victimes de la politique de 'tirer pour tuer' dans les réserves de tigres de l'Inde** p. 36
- **Malaisie : La FAO est appelé à cesser de considérer les plantations comme des forêts** p. 37
- **Indonésie : Des manifestations à Java contre la destruction des forêts provoquée par l'expansion de l'industrie du ciment** p. 38

RECOMMANDATIONS

- **Rapport de la réunion 'Qu'arrive-t-il à nos forêts ?'** p. 38
- **Vidéo de Save our River, Save our Life sur les dangers que comporte l'extraction industrielle d'or pour le fleuve Tanintharyi du Myanmar** p. 39
- **Rapport : 'Cultiver le désastre. Le programme Grow permet aux multinationales d'accroître leur mainmise sur l'agriculture'** p. 39
- **Interview : « Il n'existe pas de production d'huile de palme industrielle durable »** p. 40
- **Rapport : Le pourquoi et le comment de l'agriculture écologique en Vietnam** p. 40
- **Rapport : Les accords d'investissement conspirent contre la réglementation de l'industrie minière aux Philippines et sacrifient la souveraineté alimentaire** p. 40



NOTRE OPINION



Le Sud-Est asiatique : la résistance s'accroît et traverse les frontières

Voici le troisième bulletin régional publié par le Mouvement mondial pour les forêts tropicales au cours des 10 derniers mois. Le premier numéro régional ([Bulletin 224 du WRM](#)) porte sur les causes de l'accaparement de terres dans la région africaine du Bassin du Congo. Le deuxième bulletin régional, le [numéro 226](#), est consacré à la résistance des peuples contre un passé colonial qui persiste, par l'imposition et la violence, dans toute l'Amérique moyenne. Le présent numéro est centré sur la région que l'on appelle le Sud-Est asiatique.

Avec ces bulletins régionaux, le WRM souhaite attirer les regards vers les luttes de résistance qui ont lieu dans des régions particulièrement touchées par la destruction des forêts, dans le but de rendre visibles les situations et les luttes populaires mais aussi pour soutenir les processus, souvent complexes, que comportent le renforcement des mouvements et l'établissement de réseaux de contacts entre les organisations communautaires, les groupes d'activistes et les mouvements sociaux dans les pays de chaque région et entre les différentes régions.

La production de bulletins régionaux a été un bon exercice d'apprentissage. Nous avons remarqué, par exemple, que les frontières géographiques des États qui composent les régions mentionnées séparent et isolent souvent des communautés qui luttent pour défendre leurs moyens d'existence et leurs forêts. Cela arrive aussi dans le Sud-Est asiatique : les territoires que l'on connaît aujourd'hui comme le Cambodge, l'Indonésie, le Timor oriental, le Laos, la Malaisie, le Brunei, la Birmanie (le Myanmar), les Philippines, Singapour, la Thaïlande et le Vietnam sont compris dans ce qu'on appelle le Sud-Est asiatique, mais la Papouasie-Nouvelle-Guinée, la province chinoise de Yunnan ou l'État indien de Manipur ne sont pas considérés comme faisant partie de cette région. Leur exclusion révèle que le terme Sud-Est asiatique est une référence politique plutôt qu'une référence purement géographique. Le sens actuel du terme remonte à l'époque, relativement récente, où les États coloniaux européens commencèrent à se partager entre eux cette vaste région. Cette conquête, dissimulée derrière des programmes aux noms divers et dans laquelle sont impliqués de nombreux acteurs institutionnels, se poursuit encore aujourd'hui.



En novembre 2016, des collègues et des amis de la plupart des pays de la région se sont rencontrés à Bangkok, en Thaïlande, pour échanger des histoires et des impressions provenant des divers contextes locaux de la crise, autour d'une préoccupation commune : « Qu'arrive-t-il à nos forêts ? ». En comparant, en examinant et en retrouvant les similarités des souvenirs apportés par chaque participant, cette question a immédiatement révélé que le Sud-Est asiatique était une région aux « forêts disparues ». Il y avait un contraste évident entre cette perception et la fausse image de « croissance et développement » que présentent de cette région les élites politiques et les décideurs dans les institutions internationales.

La synthèse des descriptions de la crise faites par les participants des différents pays a permis d'y trouver un certain nombre de points communs mais aussi de caractères uniques. L'un des points communs est la constatation que l'expérience de la soi-disant « croissance verte » est la même partout. Il s'agit de la vieille doctrine de la croissance économique fondée sur l'extraction, agrémentée maintenant d'une étiquette « écologique ». Dans les processus destructeurs de ce genre et leurs nouveaux paravents verts sont impliqués de nombreux acteurs, anciens et nouveaux, généralement basés à l'extérieur. Pendant que le discours sur la « croissance verte » gagne du terrain, les gouvernements deviennent de plus en plus dépendants de l'extraction intensive de ressources pour leur survie politique. Quant aux habitants, ils continuent d'être accusés à tort de la destruction environnementale, et leur dépendance intergénérationnelle des forêts pour satisfaire leurs besoins élémentaires est dépeinte comme la cause de leur pauvreté. La violence et la répression exercées contre eux augmentent sans cesse. Simultanément, les communautés se chargent de plus en plus de résister et de se défendre, et réussissent graduellement à dénoncer et à inverser la stratégie du blâme.

L'une des plus fortes impressions tirées de la réunion à Bangkok est que le sort des forêts, au milieu des turbulences et de la nature destructrice du 'progrès', est le lien invisible qui rattache entre elles les histoires provenant de la sous-région continentale – le Nord-Est de l'Inde et le Mékong – et celles de la sous-région insulaire qui comprend la Malaisie, l'Indonésie et les Philippines. Les États et les acteurs privés responsables de la destruction qui caractérise le 'développement' de la région ont dû inventer sans cesse de nouvelles histoires pour dissimuler cette destruction sous l'apparence de 'progrès', et pour présenter comme arriérées, démodées et improductives les pratiques agro-écologiques judicieuses et leur insertion dans le tissu social des communautés tributaires des forêts. Or, rien n'est plus éloigné de la réalité que cette image inexacte.

Par suite de cette pression permanente, l'unité socio-écologique dans et entre les communautés a commencé à céder par endroits, tandis que la diversité des institutions, des mécanismes et des formes de solidarité devenait une arme pour diviser afin de régner. Enfin et surtout, le meurtre et le pillage ont reçu de nouveaux noms pour les dissimuler. Pour n'en citer que quelques-uns, aux Philippines, par exemple, les exécutions extrajudiciaires sont des « mesures énergiques pour maintenir l'ordre public » (1) ; au Cambodge, les lenteurs de l'enquête officielle sur une fusillade brutale ont été attribuées à l'absence de plaintes formelles des familles des victimes (2) ; en Indonésie, les subventions destinées à faciliter l'expansion des plantations de palmiers à huile se cachent derrière des intitulés tels que « Garantir les droits fonciers des communautés locales en travaillant avec le secteur des plantations » ou « Contribuer aux activités de protection des forêts à haute valeur de conservation ou des forêts à stocks de carbone élevés dans les concessions de palmiers à huile ». (3)



Une manière que les responsables de la destruction ont trouvée pour laisser dans l'ombre la destruction des forêts, la souffrance des communautés et leur résistance dans tout le Sud-Est asiatique a consisté à mettre en opposition ces dégâts et les soi-disant 'plans de développement'. Le Plan d'action forestier tropical de 1986 (PAFT) de la Banque mondiale, par exemple, appelle la destruction « développement des industries forestières », et propose de multiplier les zones de conservation pour minimiser les dégâts. Exactement trois décennies plus tard, la réunion à Bangkok a montré que, bien que le PAFT ait été abandonné il y a longtemps, cette association bizarre de la protection des forêts et de la destruction des forêts qu'il a introduite existe encore aujourd'hui sous d'autres noms : des politiques, des programmes ou des cadres pour la « croissance verte », des « scénarios où tout le monde gagne » pour « l'environnement et le développement », ou pour « la conservation et l'atténuation de la pauvreté », des crédits carbone ou « compensations » qui donnent lieu à des droits, des « corridors de biodiversité » ou des « compensations de biodiversité » pour « une industrie minière à effets positifs sur la biodiversité ». Les noms ont beau être nouveaux, les conséquences pour les communautés tributaires des forêts restent les mêmes : des restrictions aux méthodes traditionnelles d'utilisation des terres et même la perte de leurs terres au profit des nouveaux projets 'verts' qui s'en emparent.

Bien que l'avancée de la destruction des forêts n'ait jamais connu de limites, la convergence de vues à Bangkok a montré que la résistance et l'harmonisation ont le pouvoir d'unir les communautés et les peuples au-delà des frontières, dans le Sud-Est asiatique et dans le monde entier. Le présent numéro du bulletin est un moyen de soutenir et de faire circuler ce message. Pour contribuer au processus, le bulletin – qui contient des articles sur le Nord-Est de l'Inde, la Thaïlande, le Myanmar, l'Indonésie, la Malaisie et le Cambodge, et un article sur l'ensemble de la région – sera traduit dans quelques-unes des langues principales de ces pays.

Bonne lecture !

(1) Philippines' Duterte draws Hitler parallels in war on drugs. AFP, September 30, 2016 and <https://www.youtube.com/watch?v=MU5W5CJAPH4>

(2) Police Blame Family for Stalled Probe Into Lost Boy. The Cambodia Daily, September 2, 2015. <https://www.cambodiadaily.com/news/police-blame-family-for-stalled-probe-into-lost-boy-93151/>

(3) Climate and Land Use Alliance Indonesia Initiative. Grants and Contracts List. http://www.climateandlandusealliance.org/wp-content/uploads/2017/01/Indonesia-Grants-List_2017-Q1.pdf



LE SUD-EST ASIATIQUE : CONNECTER LES COMMUNAUTÉS QUI RESISTENT AUX INVESTISSEMENTS A GRANDE ECHELLE ET AUX INITIATIVES DE CONSERVATION



Les investissements et les initiatives de conservation à grande échelle portent atteinte aux forêts et aux territoires des peuples

La croissance et l'industrialisation rapides de l'Asie sont en train de coûter très cher aux communautés locales, à leur environnement et à leur économie. Dans toute la région, le 'développement' se caractérise par l'investissement à grande échelle, au cœur duquel se trouvent le contrôle et l'exploitation des sols, des forêts, de l'eau, de la nature, des minéraux et de la main-d'œuvre. Les gouvernements asiatiques cherchent à attirer l'investissement privé dans presque tous les secteurs de l'économie, allant de l'énergie, du pétrole, des minéraux, de l'agriculture et de l'industrie alimentaire à l'éducation, la santé, le tourisme, les industries de transformation, les produits pharmaceutiques, les transports et l'infrastructure urbaine. Les sources de financement varient ; les investissements découlent généralement de l'aide et des accords économiques bilatéraux, multilatéraux et régionaux, et les capitaux qui sont derrière étant souvent de nature internationale, il est difficile d'en retrouver l'origine. (1)

Les terres, les forêts et l'eau dont on s'empare ainsi sont affectées à des usages divers : agriculture industrielle, plantations d'arbres, hydroélectricité, industries extractives, tourisme, infrastructures physiques, promotion immobilière, zones économiques spéciales (ZES), corridors économiques ou, tout simplement, elles servent à générer des bénéfices financiers par la création de nouveaux marchés. En l'espace de quelques mois, des paysages et des écosystèmes riches en biodiversité sont transformés en plantations d'hévéas, de palmiers à huile ou de manioc, en quartiers résidentiels clôturés ou en lacs de barrage et, au milieu de tout cela, des étendues de forêt ou des zones humides sont mises de côté pour devenir des zones protégées et des sources de revenus 'vertes'. Il est rare que les populations locales soient avantagées par ces modifications du paysage et ces nouveaux marchés. Le plus souvent, leurs membres perdent leurs moyens d'existence, leur foyer, leur culture, leur identité et leur accès aux réserves d'aliments naturels ; ils sont expulsés par la force, réinstallés et condamnés à devenir des salariés temporaires et mal payés. (1)

La concentration foncière est plus forte que jamais ; la plupart des propriétaires terriens appartiennent à des élites qui ont des liens politiques entre elles, comme il arrive aux



Philippines, au Cambodge, au Laos, en Malaisie, au Pakistan, en Inde et en Indonésie. Au cours des 10 – 15 dernières années, les gouvernements asiatiques ont introduit de nombreuses réformes législatives pour éliminer les quelques protections dont les petits agriculteurs, les pêcheurs, les peuples indigènes et les habitants des forêts avaient traditionnellement joui, les rendant ainsi vulnérables à la confiscation de leurs terres par l'État ou par les grandes entreprises, au profit de l'agriculture industrielle, des industries extractives, du développement des infrastructures et des 'corridors économiques'. (2) Les réformes diffèrent d'un pays à l'autre, mais elles sont toutes conçues pour faciliter aux entreprises l'acquisition de grandes étendues utilisées par les communautés locales, et les affecter à l'extraction de bois, de minéraux, d'eau et d'autres richesses naturelles, avec très peu de restrictions d'ordre réglementaire.

De nombreux décideurs allèguent qu'il est nécessaire que l'État dispose de terres pour parvenir à la croissance économique. L'Indonésie et l'Inde sont en train de légiférer pour pouvoir acquérir des terres destinées à de grands projets, au nom du développement national et de l'intérêt public. En Thaïlande, la Stratégie forestière globale (FMP, *Forestry Master Plan*) est la dernière en date d'une longue liste de tentatives destinées à multiplier les plantations industrielles d'arbres dans le pays. Lancé en juin 2014 par la Direction des opérations de sécurité intérieure et le ministère des Ressources naturelles et de l'Environnement, le programme FMP permet aux entreprises privées d'obtenir des concessions pour la plantation d'arbres dans des zones boisées, et met donc en danger de réinstallation forcée les communautés qui habitent ces forêts et y font des cultures. (3) Le gouvernement cambodgien transforme des terres domaniales en terres privées, ce qui met les 'forêts dégradées' des communautés à sa disposition pour octroyer à de grandes entreprises des concessions économiques de longue durée.

L'expansion des plantations industrielles d'arbres se verra accélérée par de nouveaux fonds destinés à attirer des investissements privés dans la soi-disant agriculture « à déboisement nul ». La dernière annonce à ce sujet a été faite en janvier 2017, pendant le Forum économique mondial. Le gouvernement norvégien et des transnationales telles que Carrefour, Marks & Spencer, Mars, Metro, Nestlé, Tesco et Unilever ont promis 400 millions USD. Ces fonds permettraient d'attirer d'autres grands investissements du secteur privé vers une utilisation commerciale des terres susceptible de protéger et de restaurer les forêts et les tourbières. (4)

Néanmoins, les enseignements tirés de programmes similaires mis en œuvre dans des pays tels que le Vietnam, l'Indonésie, les Philippines, le Myanmar et le Cambodge montrent que ces fonds vont probablement favoriser les systèmes d'agriculture contractuelle par lesquels les petits agriculteurs contribuent avec leurs terres à l'expansion des plantations agro-industrielles. Dans ces systèmes, ce sont souvent les petits agriculteurs qui courent tous les risques, tandis que les grandes entreprises obtiennent dans les faits le contrôle des terres des paysans. En outre, cela permet à l'industrie alimentaire mondiale de dissimuler derrière la 'responsabilité sociale' l'étendue véritable des terres agricoles soumises à leur contrôle. Il est fréquent que les gouvernements créent des lignes de crédit bancaire spéciales pour les agriculteurs qui participent à ces systèmes contractuels, afin qu'ils puissent emprunter de l'argent pour acheter des semences, des fertilisants, etc. Cela équivaut à subventionner ce genre d'initiatives pour répondre aux critiques sur l'absence de mesures destinées à réduire l'incidence de l'agriculture industrielle sur le changement climatique. Les preuves



recueillies sur le terrain montrent que ces systèmes d'investissement privé n'ont pas fait grand-chose pour freiner le déboisement ou pour réduire la consommation de la principale source d'émissions de gaz à effet de serre d'origine agricole, c'est-à-dire les engrais azotés. Dans beaucoup de projets mis en œuvre au centre du Vietnam, par exemple, on conseille aux agriculteurs d'appliquer des engrais azotés et on arrive même à les leur fournir, comme le fait la société norvégienne Yara, l'une des principales entreprises qui sont derrière la 'Nouvelle vision de l'agriculture' du Forum économique mondial et un des leaders de l'Alliance pour une agriculture intelligente vis-à-vis du climat. (5)

Pendant ce temps, l'agriculture traditionnelle que pratiquent les paysans et les petits agriculteurs ne cesse de se heurter à de nombreux problèmes. Au Laos par exemple, l'agriculture itinérante est considérée par les autorités comme l'une des causes principales du déboisement. Dans les années 1990, le gouvernement du Laos mit en route le Programme d'affectation des terres et des forêts (LFAP en anglais), qui interdit la culture itinérante et prescrit d'autres méthodes d'aménagement des terres. Or, des études ont montré que, contrairement à ce qu'on attendait, le LFAP avait aggravé l'insécurité foncière et alimentaire, la pauvreté et la migration de détresse, et que le déboisement n'avait pas diminué, puisque la population locale n'en était pas la cause. (6) Ces derniers temps, le gouvernement a publié des réglementations provinciales concernant le 'Corridor de conservation de la biodiversité', afin de disposer d'une base juridique pour la gestion desdits 'corridors de biodiversité', avec 12,8 millions USD de la Banque asiatique de développement (BAsD). Le programme de la BAsD vise à diriger la 'gestion durable des forêts' et à préparer les pays à obtenir des fonds du système REDD (Réduction des émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts). La planification de l'utilisation des terres a eu lieu dans 67 villages, et porte sur 350 000 hectares de forêt où la culture itinérante a été interdite. (7)

Les accords de libre-échange et d'investissement contribuent pour beaucoup à façonner des lois et des politiques destinées à faciliter des investissements à grande échelle qui aboutissent au déboisement et à la dégradation des écosystèmes. Ils le font de façon directe, en favorisant la production spécialisée et verticalement intégrée de matières premières d'exportation, laquelle mène à l'expansion de l'industrie minière et des grandes plantations industrielles, et de façon indirecte, en obligeant les gouvernements à éliminer les barrières à l'investissement étranger. (8) Par exemple, en janvier 2016 l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) a constitué la Communauté économique de l'ASEAN (AEC), dont le but est de créer un marché unique et une base de production de toute la région qui soient compétitifs et pleinement intégrés dans l'économie mondiale. (9) À cette fin, les gouvernements membres de l'ASEAN ont signé plusieurs accords qui facilitent l'accès des grands investisseurs à la terre, aux ressources naturelles, aux matières premières et à la main-d'œuvre, et qui leur fournissent une protection juridique concernant leurs droits d'opérer et de faire des bénéfices. Par contre, aucune protection juridique n'est prévue pour les populations locales qui perdent leurs terres, leurs forêts, leurs réserves d'eau et leurs moyens de subsistance au profit des projets d'infrastructure ou autres que l'on présente comme du développement.

Dans la région du Mékong, le Programme de coopération économique de la sous-région du grand Mékong (GMS en anglais), dirigé par la BAsD, vise à transformer le riche patrimoine naturel et humain de la région en une zone de libre-échange et



d'investissement, grâce à des investissements multisectoriels ambitieux dans les transports (voies routières, ferrées, aériennes et navigables), l'énergie, l'expansion urbaine, les télécommunications, le tourisme, l'intermédiation commerciale et l'agriculture. Un élément central du cadre stratégique du GMS est la création de corridors économiques, qui requièrent de forts investissements en infrastructure. Certains corridors économiques s'accompagnent de 'corridors de conservation de la biodiversité', comme au Laos, au Cambodge et au Vietnam. Ces 'corridors de conservation de la biodiversité' s'étendent sur deux millions d'hectares de terres boisées et non boisées, et sont l'élément 'écologique' de l'investissement. La stratégie agricole du GMS met l'accent sur l'intégration des agriculteurs de subsistance de la région dans les chaînes d'approvisionnement régionales ou globales contrôlées par les transnationales agro-industrielles, et sur la réorientation de la production agricole, qui passerait de l'autosuffisance à l'approvisionnement des marchés régionaux et mondiaux.

Indépendamment du discours sur la réduction de la pauvreté et sur le développement durable, le modèle de développement que proposent et défendent les gouvernements, les bailleurs de fonds et les institutions financières internationales dépend de plus en plus de l'extraction intensive de ressources et engendre l'inégalité et l'injustice. Ce modèle s'approprie les éléments de la nature, le potentiel humain et les matières premières pour que les transnationales gagnent de l'argent, et il détruit des écosystèmes, des communautés et les possibilités de vivre dans la dignité. La violence à l'égard de la nature et des gens fait partie intégrante de ce modèle. Il n'est pas étonnant que, d'un bout à l'autre de l'Asie, les populations locales s'opposent à ce type de développement. Elles courent d'énormes risques politiques et physiques pour défendre leurs terres, leur eau, leurs forêts et leurs écosystèmes contre le capitalisme prédateur qui pousse à accélérer l'extraction.

Shalmali Guttal, Directrice de *Focus on the Global South*
Kartini Samon, GRAIN

- (1) Shalmali Guttal. Introduction: *Redefining Governance; Challenging Markets*, dans *Keeping Land Local: Reclaiming Governance from the Market*. Octobre 2014. <http://focusweb.org/landstruggles>.
- (2) GRAIN. *Asia's agrarian reform in reverse: laws taking land out of small farmers' hand*. Avril 2015. <https://www.grain.org/article/entries/5195-asia-s-agrarian-reform-in-reverse-laws-taking-land-out-of-small-farmers-hands>.
- (3) WRM. Le nouveau plan directeur forestier de Thaïlande : la même stratégie de toujours mais en habits neufs. <http://wrm.org.uy/fr/bulletins/numero-208/>.
- (4) Forum économique mondial. *\$400 Million Fund Launched in Davos to Stop Tropical Deforestation and Boost Farming*. Janvier 2017. <https://www.weforum.org/press/2017/01/400-million-fund-launched-in-davos-to-stop-tropical-deforestation-and-boost-farming/>.
- (5) GRAIN. *Grow-ing disaster: The Fortune 500 goes farming*. Décembre 2016. <https://www.grain.org/article/entries/5622-grow-ing-disaster-the-fortune-500-goes-farming>.
- (6) Pour en savoir plus voir, par exemple : Shalmali Guttal, *Whose Lands Whose Resources?* Dans *Development*, 2011, 54(1), (91–97) 2011 Society for International Development 1011-6370/11. www.sidint.net/development/.
- (7) Banque asiatique de développement. *ADB Grant Assistance to Support Sustainable Biodiversity Management*. Octobre 2016. <https://www.adb.org/news/adb-grant-assistance-support-sustainable-biodiversity-management>.
- (8) Lorenzo Cotula. *Tackling the trade law dimension of land grabbing*. International Institute for Environment and Development, 14 novembre 2013. <http://www.iied.org/tackling-trade-law-dimension-land-grabbing>.
- (9) <http://investasean.asean.org/index.php/page/view/asean-economic-community/view/670/newsid/755/about-aec.html> ; page consultée le 20 décembre 2016.



En Thaïlande, les conflits fonciers opposent l'État au peuple

La politique forestière moderne de la Thaïlande a traversé plusieurs étapes. Au 19^e siècle, les britanniques commencèrent à extraire du bois de teck dans le pays. Au 20^e siècle, d'autres exploitants forestiers commerciaux les remplacèrent. Pendant ce temps, des organismes d'État qui tenaient à empêcher les mouvements révolutionnaires d'occuper les forêts encouragèrent l'agriculture commerciale et les barrages hydroélectriques, ainsi que l'extraction de bois. Celle-ci fut officiellement interdite en 1989, du fait que les forêts autrefois vastes du pays s'étaient considérablement réduites.

Or, malgré l'importance croissante accordée depuis à la 'conservation des forêts' et au 'reboisement', la superficie boisée du pays a continué de rétrécir, et les conflits entre le gouvernement et la population ont augmenté.

Ces conflits sont dus en partie à l'emprise que la loi accorde au Département forestier royal du pays, et que celui-ci garde jalousement, sur d'énormes étendues de terres boisées et non boisées. Plus de 11 000 communautés se sont établies sur des terres qui, officiellement, appartiennent à l'État, et qui couvrent pas moins de 57 pour cent du pays. En plus, bien que le Département forestier ait délivré des titres de propriété individuels de divers types sur plus de 20 millions d'hectares sur les 51 millions d'hectares terrestres du pays, y compris une bonne partie des terres boisées, 90 pour cent de ces titres fonciers sont détenus par moins de 10 pour cent de la population. Au moins 38 pour cent des terres privées, beaucoup plus peut-être, sont inexploitées. Cela rend les conflits inévitables : non seulement 1,5 million de familles doivent louer des terres pour les cultiver, mais plus de 800 000 familles d'agriculteurs n'ont pas de terre du tout.

Pendant ce temps, la Loi sur le reboisement de 1993 a légitimé l'affectation de nombreuses terres domaniales qu'utilisaient les communautés à la plantation d'arbres à croissance rapide. En plus, l'État est en train de débiter maintenant un nouvel argument pour expulser les paysans des terres boisées domaniales : il dit que leurs villages provoquent le réchauffement planétaire. Le présent article examine quelques conflits dans deux provinces du nord de la Thaïlande – Phetchabun et Chaiyaphum – où des mesures officielles pour la conservation des forêts ont été appliquées au détriment des terres villageoises.



Phetchabun

Huay Rahong, un village de plus de 1 200 personnes de la province de Phetchabun, dans le nord du pays, existe depuis 1971. La plupart des habitants actuels de Huay Rahong proviennent du village de Sambon d'où ils furent expulsés en 1971, lorsque le gouvernement créa le Parc national de Nam Nao. Un autre village beaucoup plus petit situé à proximité, Huay Khonta, fut établi en 1963.

Le 26 novembre 1999, le gouvernement créa une réserve de faune dénommée Phu Pa Daeng (Montagne de l'escarpement rouge) sur une étendue de terre qui se superpose aux villages et aux forêts qui les entourent, et déclara son intention d'expulser la population. Les habitants du tout petit village de Huay Waai, adjacent à celui de Huay Rahong, ont déjà été dépossédés sans indemnisation et n'ont pas reçu non plus de terres pour se réinstaller. Les fonctionnaires du parc national ont persuadé les familles de partir en leur promettant une compensation, mais cette promesse n'a aucun fondement légal parce que les villageois n'ont pas de titres de propriété ; elle a été faite uniquement pour les pousser à partir.

Huay Khonta aussi a été constamment menacé. En 2005, lorsque 13 habitants (dont des enfants et une personne handicapée) furent embauchés par un voisin pour récolter le maïs dans des champs situés à l'intérieur de la réserve de faune, le chef de la réserve les accusa de pénétration illégale. Le juge rendit une fin de non-recevoir, en disant que la situation de la petite parcelle en question (moins d'un hectare et demi) n'était pas claire. Pourtant, la Cour d'appel revint sur cette décision et condamna les accusés à six mois de prison (avec sursis de deux ans). La Cour suprême confirma ensuite le verdict de la Cour d'appel.

Les habitants de Huay Khonta sont confrontés également à un procès intenté par le Département des parcs nationaux. En vertu du Code environnemental de 1992, ils seraient tenus de payer des dommages et intérêts pour avoir « causé le réchauffement de la planète ». Cette loi s'applique en général aux industries polluantes mais, avec l'aide de professionnels embauchés, elle vient d'être adaptée pour l'utiliser contre les pauvres villageois. Ces professionnels ont trouvé une formule suivant laquelle les agriculteurs de Huay Khonta peuvent être condamnés à une amende de 26 250 USD par hectare pour avoir « causé » des élévations de la température, l'érosion et l'épuisement des nutriments du sol, et des dégâts hydrologiques. Au total, les villageois pourraient être passibles d'une amende de 70 000 USD, une somme énorme du point de vue local. Finalement, le 28 décembre 2016 la Cour a condamné les accusés de Huay Khonta à payer 3 562 USD par hectare, plus un intérêt annuel de 7,5 % à compter de 2005.

Les villageois continuent de contester ce qu'ils considèrent comme une injustice juridique. Non seulement ils ont interjeté appel mais ils ont présenté aussi une proposition innovante concernant un nouveau type de « titre foncier communautaire » qui, d'après eux, permettrait de résoudre le problème de façon pacifique à long terme. La propriété communale de la terre réduirait le risque que celle-ci soit vendue ou que les familles soient contraintes à abandonner leur terre, comme il arrive dans le cas de la propriété individuelle. La proposition décrit le processus par lequel la communauté fixerait les réglementations et créerait un comité chargé des terres. Le produit de l'exploitation communautaire de la terre permettrait aussi de créer un fonds destiné à aider les villageois qui seraient dans le besoin.



Chaiyaphum

Le conflit concernant le projet de plantation d'arbres de Khonsarn, dans la province de Chaiyaphum, remonte à 1978, date à laquelle le Département forestier royal avait autorisé l'Organisation forestière industrielle (FIO) à planter des eucalyptus dans une zone qui empiète sur les fermes de la population locale.

La FIO, une entreprise d'État qui dépend du ministère de l'Agriculture et des Coopératives, fut créée en 1947, après l'expiration des concessions octroyées à des entreprises forestières étrangères. La fonction de la FIO a toujours consisté à extraire du bois, à condition de replanter les zones exploitées.

Ceci s'est avéré problématique dans la province, car plusieurs étendues de forêts de montagne qui avaient été coupées étaient restées des bastions du Parti communiste thaïlandais jusqu'à la fin des années 1970. N'osant pas mettre son nez là-dedans, la FIO proposa de replanter des arbres dans des zones plus basses, y compris dans la Réserve forestière nationale de Phu Sampak Nam, créée en 1973, dont une partie devint réserve de faune en 2000.

La plantation d'eucalyptus créée par la suite était censée couvrir, au départ, 3 200 hectares. Seuls 704 ha furent plantés en fait, en raison de la résistance des occupants des terres, mais la FIO continua d'essayer pendant toute l'année 1986 d'expulser la population, en faisant appel à la loi mais aussi à la mafia locale. Une autre tactique consista à proposer un « village forestier » : la FIO allouerait à chaque famille un peu moins d'un hectare pour y bâtir une maison et cultiver un morceau de terre. Seules 40 familles, sur les 102 qui habitaient les zones contestées, finirent par y participer.

En 2004, 277 familles touchées par la plantation de la FIO s'assemblèrent pour exiger au gouvernement d'annuler le projet et de céder les terres à la communauté. Elles proposèrent au gouvernement de délivrer des titres fonciers à la communauté et d'accepter que celle-ci avait le droit de gérer ses propres terres forestières. Leur proposition prévoyait une petite parcelle pour chaque famille participante, pour y construire une maison et produire des aliments, plus une forêt communautaire, des terres agricoles communales et des terres à usage public ou communautaire. À ce jour, le gouvernement n'a toujours pas répondu.

En 2009, les villageois ont réclamé près de 15 hectares que la FIO avait plantés d'eucalyptus en 2004, pour les affecter à leur propre usage en les reclassant en quatre catégories : la résidence et l'agriculture familiale, les terres communales, la forêt communautaire, et les surfaces destinées à des installations telles que les routes. La FIO réagit en engageant des poursuites contre 31 personnes. Le tribunal décida que les accusés et les membres de leurs familles devaient partir mais, à ce jour, les villageois refusent toujours de respecter cette décision.

En 2014, les militaires thaïlandais prirent le pouvoir et constituèrent le Conseil national pour le maintien de la paix (NPKC). La Politique de réclamation des forêts du NPKC, qui vise à augmenter de 40 % le couvert forestier du pays, fut utilisée par les autorités provinciales de Chaiyaphum pour ordonner aux habitants du village de Bo Kaew, situé dans la zone de la plantation de la FIO, de démanteler leur village dans un délai de 30 jours. Néanmoins, en alléguant que le NPKC s'est engagé à ne pas interférer avec les



moyens d'existence des paysans pauvres, les habitants de Bo Kaew ont résisté jusqu'à présent l'ordre d'expulsion.

En avril 2016, un leader local, Den Khamlae, disparut pendant qu'il ramassait des aliments dans une zone proche de sa maison et n'a plus été revu depuis. Den avait dit avec énergie et à plusieurs reprises que « nous les pauvres ne voulons pas être poursuivis et dépossédés et marginalisés dans notre pays ». Bien que les habitants et la police aient trouvé des étendues brûlées et des fragments d'os dans la zone où Den était disparu, entre la forêt du village et la zone de conservation étatique, l'enquête de l'affaire n'aurait fait aucun progrès.

Vers l'avenir

Sous le régime actuel, les Thaïlandais ont encore plus de raisons qu'avant de craindre que leurs terres et leurs forêts soient confisquées et données à de grandes entreprises ou à d'autres groupes qui veulent partager le butin avec les militaires.

Néanmoins, un réseau de la société civile auquel participent des communautés de toute la Thaïlande qui se heurtent à des problèmes semblables à ceux des habitants de Phetchabun et de Chaiyaphum, a fait quelques progrès en exhortant à approuver quatre projets de loi : une loi sur la propriété foncière communautaire, une autre sur une banque foncière, une troisième concernant l'accès du public à la justice et une loi sur une taxe progressive qui permettrait d'appliquer des impôts plus élevés aux propriétaires terriens qui n'exploitent pas leurs terres.

Ces quatre projets législatifs permettraient, au cas où ils seraient approuvés, de résoudre les conflits fonciers et de réduire les inégalités en matière de propriété foncière. Le gouvernement est en train de les regarder d'un œil favorable, à l'exception du projet de loi sur la propriété foncière communautaire. À ce sujet, le gouvernement préfère ses propres propositions, qui comportent de confier à des coopératives l'aménagement des terres et ne reconnaissent pas les droits des communautés dans les parcs nationaux ou dans les réserves de faune.

Oranuch Phonpinyo

Réseau pour la réforme foncière du Nord-Est – Thaïlande

Pour davantage d'information, voir :

(1) *The Land Institute Foundation of Thailand*

(2) *Thai Civil Rights and Investigative Journalism*: <http://prachatai.org/english/category/news> .

(3) *Prachatai News*, 17 mai 2013: <http://prachatai.com/journal/2013/05/46764>



Myanmar : la nouvelle politique favorable aux droits des autochtones est déjà menacée

Les deux ou trois dernières années ont été une période de grands changements au Myanmar, dont la victoire de la NLD (1) aux élections de novembre 2015 est un exemple significatif. Moins annoncée à l'extérieur du pays mais tout aussi importante a été la publication, en janvier 2016, de la nouvelle politique foncière nationale (*National Land Use Policy*, NLUP). Elle fait partie des grandes initiatives politiques finales de l'administration sortante publiées avant la transmission du pouvoir à la nouvelle l'administration de la NLD en avril 2016. La politique foncière est le résultat d'un processus de consultation et de révision sans précédent qui a duré un an, sous la supervision de l'ancien ministre de l'Environnement et sous les auspices d'un organe interministériel créé par le vice-président. Chose jamais vue dans la formulation de lois, la NLUP aurait fait l'objet d'au moins 91 consultations publiques dont 17 organisées par le gouvernement et 74 autres organisées par des organisations de la société civile dans plus de 40 communes, y compris 4 grands ateliers de consultation de portée nationale. (2) Cette politique est censée servir de guide pour la rédaction d'un Code foncier national et pour la réforme d'autres lois, comme la Loi sur l'acquisition de terres de 1894, aujourd'hui archaïque, et la Loi sur la gestion des terres vacantes, en jachère et vierges de 2012, qui facilite l'allocation de terres coutumières ethniques à des investisseurs.

Le document qui en a résulté est en grande partie un document de compromis ; il contient 13 parties principales qui donnent les grandes lignes de la politique gouvernementale sur des thèmes divers. Cela comprend des domaines aussi larges que l'administration et la planification de l'utilisation de la terre, et d'autres plus spécifiques comme l'octroi en concession de terres appartenant à l'État, les procédures concernant l'acquisition de terres, l'indemnisation en cas de réinstallation, les impôts, la supervision et l'évaluation des terres et, ce qui est plus important, les droits fonciers des nationalités ethniques et l'égalité des droits des hommes et des femmes. La politique a été critiquée par quelques activistes parce qu'elle ne va pas assez loin pour mettre fin aux concessions foncières et aux investissements dans le foncier. Néanmoins, elle est remarquable du fait qu'elle propose des réformes significatives de l'administration foncière qui visent à réglementer, à restreindre et à suggérer des mesures pour résoudre les nombreux conflits fonciers qui existent à l'heure actuelle, comme l'accaparement de terres, la vente des terres des concessions et les terres que l'État loue à bail alors qu'elles sont situées dans les territoires traditionnels de plusieurs groupes ethniques. En fait, on pourrait dire que cette politique marque un tournant considérable dans le cadre



de la gouvernance foncière du Myanmar qui, jusqu'ici, a toujours été directive. Le fait que la propriété coutumière soit reconnue par la loi mettrait le Myanmar dans une catégorie à part par rapport à des voisins plus autoritaires comme le Vietnam, le Cambodge et le Laos.

La politique elle-même est remarquable du fait qu'elle contient les principes élémentaires suivants : « Reconnaître formellement et protéger les droits fonciers légitimes des personnes tels que reconnus par la communauté concernée, en faisant particulièrement attention aux groupes vulnérables tels que les petits agriculteurs, les pauvres, les groupes ethniques et les femmes. » Il est très remarquable aussi que la NLUP vise, pour la première fois, à reconnaître et à protéger également les terres coutumières et les terres communales. À cet égard, la Partie 8 sur les droits fonciers des nationalités ethniques est la section la plus importante, entièrement consacrée à la reconnaissance et la protection de la propriété foncière coutumière des groupes ethniques du Myanmar. L'Article 64 dit que « Les systèmes coutumiers de propriété foncière seront reconnus par le Code foncier national afin d'assurer la prise en compte, le respect et l'application des pratiques traditionnelles d'utilisation des terres des nationalités ethniques, la reconnaissance formelle des droits fonciers coutumiers, la protection de ces droits et l'application des mécanismes impartiaux disponibles pour résoudre les différends. »

La section sur les droits fonciers ethniques continue dans le même esprit. Ses onze articles reconnaissent les méthodes coutumières d'aménagement des terres, protègent les terres ethniques d'être cédées en concessions, reconnaissent et protègent les systèmes de culture itinérante, reconnaissent le besoin d'une participation réelle des nationalités ethniques aux décisions concernant leurs terres, reconnaissent l'importance des procédures coutumières de résolution des conflits fonciers, et exposent les principes de base pour la résolution des conflits fonciers de longue date et du problème des peuples déplacés. Si ces changements étaient introduits dans la loi, ils entraîneraient une rupture monumentale avec l'actuelle gouvernance directive des terres traditionnelles du Myanmar.

Très important également est un chapitre de la Partie 9 de la NLUP, qui porte sur l'égalité des droits des hommes et des femmes et qui a été inclus après beaucoup de débats et de pressions de la part des organisations de la société civile birmane pour l'égalité des sexes. Les femmes sont très désavantagées au Myanmar. Cela est particulièrement vrai en ce qui concerne la terre, qui est perçue comme du domaine des hommes ; il est courant que les femmes ne figurent pas dans les documents d'enregistrement des terres. (3) La Partie 9 de la NLUP n'est pas longue, elle ne contient que deux articles. Mais l'article 75 énumère huit droits qu'il faudrait donner à la femme, dont le droit d'être propriétaire individuelle ou copropriétaire, le droit d'hériter de la terre du mari ou de devenir propriétaire de la part qui lui revient en cas de divorce, et le droit de participer et de représenter la communauté au moment de prendre des décisions concernant les terres.

Il semble évident que la NLUP de 2016 constitue une réorientation considérable du pays vers un régime foncier plus démocratique et participatif, respectueux des droits des communautés rurales et ethniques qui se plaignent depuis longtemps de l'accaparement de terres sponsorisé par l'État. Pourtant, le 11 novembre 2016, soit 10 mois à peine après l'approbation de la NLUP, une commission obscure mais puissante du Parlement



national, dénommée *Commission spéciale pour l'analyse des aspects juridiques et particuliers* (ci-après la Commission spéciale) a présenté une note au Parlement. Après avoir cité l'Article 37 de la constitution de 2008 (qui avait été rédigé par les militaires et déclarait que l'État était le propriétaire originel de toutes les ressources naturelles du dessus et du dessous du sol) la note déclare que la NLUP contient six « faits impropres et non pertinents » qui devraient être supprimés, et six autres points qui « devraient nécessairement être ajoutés ».

Conformément au caractère manifestement secret de la Commission spéciale, (4) la note n'a pas été publiée, en dépit du fait qu'elle avait été soumise au Parlement national. L'existence même de ce document n'a été connue des défenseurs de la réforme agraire que des semaines plus tard, grâce à une brève mention parue dans le journal en anglais *The Myanmar Times*, qui a poussé les organismes donateurs à examiner la question de plus près. Le document est signé par U Shwe Mann, président de la Commission et membre très influent du gouvernement. Ancien général, président du parti USDP précédemment au pouvoir et porte-parole de la chambre des députés du Parlement national pendant l'administration antérieure, U Shwe Mann et sa famille ont des intérêts économiques considérables dans le pays, y compris des investissements dans l'agro-industrie. (5) En outre, U Shwe Mann est généralement considéré comme un allié proche du leader du NLD et Conseiller d'État Daw Aung San Suu Kyi. La presse avait même signalé en 2015 qu'il avait été expulsé du parti politique USDP parce qu'il était trop proche du leader du NLD. Sans avoir été réélu en 2015, il avait quand même été nommé président de la Commission spéciale par le Conseiller d'État, ce que certains ont interprété comme une récompense pour avoir soutenu Daw Suu Kyi dans sa tentative de réforme de la constitution pendant la législature précédente. (6)

Parmi les six points considérés comme « des faits impropres et non pertinents qu'il faudrait exclure », le premier et le dernier sont peut-être les moins controversés ; ils portent respectivement sur la création d'un organe de gestion de l'information foncière et sur la révision quinquennale du texte de la politique. Le premier point mentionné dans la note fait référence à l'Article 18, qui suggère de créer un organe spécial chargé de gérer l'information foncière de tout le pays. En se montrant contraire à cette idée, la Commission spéciale semble avoir oublié qu'un organe de ce genre existe déjà sous la forme du projet *One Map Myanmar* qui vise à consolider les données spatiales relatives au territoire et l'information que possèdent les différents ministères. (7) Quant au dernier point, la Commission allègue que la mise à jour périodique de la politique requerrait une mise à jour périodique de la loi, laquelle serait irréalisable, mais elle n'en donne pas les raisons. Or, étant donné l'importance de la politique foncière et le caractère changeant de la situation actuelle du Myanmar, il semblerait tout à fait raisonnable de revoir la politique foncière et la législation tous les cinq ans.

Le deuxième point que la Commission spéciale propose de supprimer porte sur l'établissement de tribunaux spéciaux et de processus d'arbitrage tripartite indépendants pour résoudre les conflits fonciers. Ce système d'arbitrage indépendant est proposé dans l'Article 42 de la NLUP parce que le cadre juridique actuel s'est avéré incapable de résoudre de nombreux litiges fonciers. En effet, la législation actuelle ne reconnaît pas les terres communales, la propriété foncière coutumière ou la culture itinérante, et d'ailleurs, la Loi de 2012 sur la gestion des terres vacantes, en jachère et vierges mentionnée plus haut légalise le transfert des terres communales traditionnelles et des terres en jachère à des investisseurs privés. En ordonnant de supprimer l'organe



d'arbitrage indépendant (qui n'a même pas été créé encore), la Commission spéciale semble annoncer que l'État doit maintenir son hégémonie sur les terres.

Le troisième point mentionné par la Commission spéciale est peut-être le plus inquiétant : en effet, la Commission veut éliminer entièrement la Partie 8 qui porte sur les droits fonciers des nationalités ethniques. Comme nous l'avons expliqué plus haut, la Partie 8 est le chapitre principal de la NLUP ; elle donne des directives précises sur la manière de donner la sécurité foncière aux nationalités ethniques et en particulier à celles des zones d'altitude du pays, chez lesquelles dominent à l'heure actuelle des systèmes informels de propriété foncière et des systèmes traditionnels de propriété communale et de gestion des ressources. Incroyablement, la Commission spéciale fonde la suppression de la Partie 8 sur le fait que la législation actuelle (la Loi sur la terre et les revenus, la Loi sur les villes et les villages, la Loi sur la gestion des terres vacantes, en jachère et vierges, la Loi sur les terres agricoles et le Code forestier) respecte déjà les droits coutumiers, et que ceux-ci sont du ressort des ministères respectifs. Pourtant, les mots 'coutumier' et 'traditionnel' ne figurent nulle part dans le Code forestier (1992), dans la Loi sur les terres agricoles (2012) ou dans la Loi sur la gestion des terres vacantes, en jachère et vierges (2012). En outre, cette dernière est considérée par de nombreuses organisations pour la défense des droits ethniques comme le principal instrument qu'utilise l'État du Myanmar pour faciliter le transfert de terres traditionnelles ethniques et de ressources naturelles à des investisseurs privés pour qu'ils entreprennent des projets de développement. Cette question a été une source très importante de conflits entre le gouvernement de l'Union du Myanmar et les groupes ethniques. En plus, le chapitre 8 est la seule section où la NLUP demande expressément une nouvelle Loi foncière qui reconnaisse la propriété coutumière et qui fournisse les moyens d'enregistrer formellement les arrangements coutumiers actuels à ce sujet. La suppression du chapitre 8 impliquerait de ne pas prendre en compte les systèmes de subsistance et de gouvernance des terres des groupes ethniques, et mettrait donc en danger leurs arrangements traditionnels concernant la propriété foncière.

La protection et la reconnaissance de l'agriculture itinérante figurent aussi parmi ce qu'il faut supprimer, la Commission spéciale affirmant que la méthode agricole traditionnelle que pratiquent les groupes ethniques des montagnes « détériore l'environnement naturel ». La Commission recommande de « remplacer cette méthode par des pratiques agricoles avancées, comme l'agriculture en altitude, la culture en terrasses, l'agro-sylviculture ». L'appel à supprimer toute référence à la protection des systèmes agricoles traditionnels révèle une ignorance profonde de la complexité des arrangements fonciers des zones rurales du pays. Cette suppression semble aussi viser à maintenir la politique d'éradication de la culture itinérante, politique qui a échoué au Myanmar et dans toute la région. Les moyens d'existence des groupes ethniques, et surtout de ceux qui habitent les hautes terres du pays, sont très vulnérables à l'heure actuelle, en raison de la situation de forte insécurité en matière foncière qui domine dans ces régions et qui ne prend pas en compte les systèmes traditionnels de gestion des terres et des ressources. Ces systèmes ne sont pas reconnus ou protégés par la législation birmane, et le chapitre 8 de la NLUP donne des orientations générales pour la mise en place future d'un cadre de gouvernance qui tienne compte du contexte particulier des nationalités ethniques qui habitent les hautes terres mais aussi des droits des propriétaires coutumiers. La demande de supprimer toute référence à la protection et la reconnaissance de la culture itinérante, ainsi que l'élimination des droits fonciers des nationalités ethniques, vont sans doute être perçus comme une trahison au processus de



consultation de la NLUP qui s'est déroulé pendant un an de façon ouverte et participative. En plus, d'après les observateurs birmanais interviewés par les chercheurs du WRM, cette démarche risque fort de miner la confiance des OSC ethniques et des représentants des groupes ethniques armés qui négocient avec le gouvernement du Myanmar un cessez-le feu à l'échelle nationale et un traité de paix pour mettre fin aux conflits qui ont éclaté régulièrement dans le pays pendant les 5 ou 6 dernières décennies. D'autant plus que, dans son programme électoral, le NLD s'était engagé à « résoudre les problèmes des groupes ethniques entre eux au moyen d'un dialogue fondé sur le respect mutuel ». (8)

Comme s'il ne suffisait pas de supprimer les droits fonciers ethniques et les références à la protection et la reconnaissance de l'agriculture itinérante, la Commission spéciale demande ensuite de supprimer, dans la Partie 8(a) des principes de base déjà mentionnés, toute référence à l'égalité des droits des hommes et des femmes en matière de propriété foncière, ainsi que, vraisemblablement, la Partie 9 sur « L'égalité des droits des hommes et des femmes ». Selon la logique bizarre de la Commission spéciale, la demande de suppression de ces mesures serait fondée sur la crainte qu'elles ne conspiraient contre l'unité ethnique, car les groupes ethniques voudraient maintenir la discrimination contre les femmes en matière de propriété foncière. Cette déclaration ne s'accompagne d'aucune preuve. Elle semble découler de l'opinion personnelle des membres de la Commission spéciale – tous des hommes – plutôt que de n'importe quelle preuve empirique. En fait, comme les activités organisées dans le monde entier pour célébrer la Journée internationale des femmes du 8 mars l'ont signalé une fois de plus, la situation actuelle des droits fonciers des femmes montre qu'il est grandement nécessaire d'attirer l'attention des agences gouvernementales sur les droits des femmes dans ce domaine, au Myanmar et ailleurs.

Après avoir annoncé la suppression des points ci-dessus, la Commission spéciale expose de façon détaillée six points qu'il faudrait ajouter à la politique. Certains concernent le fonctionnement de plusieurs organes administratifs du gouvernement. Cependant, l'impression dominante qui se dégage de bien des amendements suggérés est qu'ils visent à préserver les intérêts des entreprises et la possibilité pour l'État d'obtenir de force toutes les terres qu'il jugera nécessaires. Le raisonnement suivant, extrait de la clause six de la note, résume bien cet argument : « Quant à l'État, propriétaire originel de toutes les ressources territoriales, il a pleinement le droit, le cas échéant, d'acquérir et de gérer des terres pour des raisons d'intérêt public qui doivent figurer dans la politique. L'affectation des terres agricoles à d'autres usages et la monopolisation foncière font monter considérablement le prix de la terre et, de ce fait, les investisseurs nationaux et étrangers se heurtent à des inconvénients. Par conséquent, les gouvernements de l'Union, des États et des régions doivent acquérir des terres en payant une indemnisation d'un montant forfaitaire afin d'utiliser la terre de manière efficace et fructueuse ».

On ignore pour l'instant ce que va donner cette opposition de la Commission spéciale aux désirs de réforme foncière que la majorité de la population a exprimés par le biais d'un processus complexe qui a duré un an. La note de la Commission spéciale est en train de se frayer lentement un chemin à travers l'appareil d'État. Il faut se demander quels effets aurait une tentative du gouvernement d'appliquer unilatéralement ces mesures sur les rapports de confiance et de bonne volonté qui se seraient établis entre le gouvernement et les citoyens, la société civile et les groupes ethniques qui ont pris par



au processus de consultation du NLUP. En outre, cette initiative ne serait-elle pas perçue comme une insulte aux efforts naissants pour instaurer un processus de consultation national concernant la formulation des politiques et des lois ? Vue de l'extérieur, l'attaque contre la NLUP semble faire partie d'une bataille plus large entre ceux qui réclament une réforme foncière et agraire et ceux qui, pour défendre les intérêts de leurs copains, veulent maintenir le statut quo.

Le plus inquiétant au sujet de cette affaire c'est qu'un organe parlementaire, non élu mais obscurément puissant, semble être en train d'exercer une influence considérable sur le programme de réforme foncière du Myanmar. Le gouvernement birman va-t-il permettre qu'une institution de nature aussi mystérieuse passe outre aux désirs du peuple ?

Article rédigé par le Secrétariat du WRM, à partir de l'information fournie par les chercheurs sur le terrain du WRM et de l'information tirée des sources mentionnées ci-dessous.

(1) NDL correspond à *The National League for Democracy* (Ligue nationale pour la démocratie), parti fondé en 1988 et au pouvoir aujourd'hui au Myanmar. Daw Aung San Suu Kyi en est le président et il est aussi Conseiller d'État du Myanmar.

(2) Forbes, E. (2017). Civil Society Participation in Land Policy Making: the innovative experience of Myanmar's pre-consultation on the National Land Use Policy. Mekong Regional Land Governance Project. Vientiane and Yangon.

(3) Namati, (2016). Gendered aspects of land rights in Myanmar: Evidence from Paralegal Casework. Pages 5 et 6.

(4) <http://frontiermyanmar.net/en/law-reform-a-daunting-challenge>.

(5) http://www2.irrawaddy.com/article.php?art_id=14151&page=3.

(6) <http://www.mmtimes.com/index.php/national-news/nay-pyi-taw/18853-thura-u-shwe-mann-appointed-to-head-own-legislative-commission.html>.

(7) <https://cdeweb4.unibe.ch/Pages/News/149/OneMap-Myanmar-New-CDE-project-launched.aspx>.

(8) http://www.burmalibrary.org/docs21/NLD_2015_Election_Manifesto-en.pdf.



Les forêts de l'Inde du Nord-Est

La région généralement dénommée « l'Inde du Nord-Est » ou tout simplement « le Nord-Est » n'est reliée au reste du pays que par une frontière d'une vingtaine de kilomètres et elle est entourée par le Népal, le Bhoutan, la Chine, le Myanmar et le Bangladesh. Plus de 200 communautés indigènes et tribales l'habitent ; la plupart d'entre elles ont des similarités en matière de culture, d'alimentation, d'habillement, d'économie et d'administration politique, et ont élaboré des lois et des institutions propres à chaque tribu.

Malgré l'urbanisation croissante, surtout dans les capitales, la vie des communautés continue d'être régie par la nature, façonnée par les montagnes, les forêts et les fleuves. Parallèlement, l'État et les grandes entreprises continuent d'impulser leur programme de 'développement', surtout maintenant que les industries extractives et les capitaux mondiaux sont en train de s'installer dans des régions de plus en plus lointaines. La mise en oeuvre de ce programme de 'développement' est en train de changer la définition et les usages de la forêt.

D'après les statistiques, le couvert forestier est supérieur à 70 – 80 pour cent dans la plupart des États de la région. C'est une des rares régions intactes et écologiquement diverses qui restent au monde. Ces forêts sont habitées par des communautés qui en sont 'propriétaires' et qui les 'contrôlent'. L'État ne contrôle pas directement ces forêts communautaires, sauf dans le cas des réserves ou des zones protégées. Par exemple, dans l'État de Manipur les forêts couvrent 77 % du territoire, mais seuls 7 % sont soumis au contrôle gouvernemental. Néanmoins, en Assam, de grandes étendues de forêt intacte furent détruites lorsque les autorités coloniales britanniques y établirent des plantations commerciales de thé. Aujourd'hui, la zone plantée de thé dans cet État couvre une superficie de 312 210 hectares et serait la plus large du monde.

Les plantations commerciales, en particulier celles d'hévéas, ne sont pas nouvelles dans la région mais elles envahissent de plus en plus les zones de forêt intacte. Les plantations de thé et de café pénètrent dans la forêt d'altitude. Au Tripura, la destruction forestière a déjà démarré pour faire de la place à 100 000 hectares supplémentaires de plantations d'hévéas. Le Tripura est déjà le deuxième producteur de caoutchouc naturel de l'Inde. Cette expansion a lieu dans les zones boisées tribales soumises aux autorités



locales. Les plantations d'hévéas sont en train d'avancer dans les États de l'Arunachal et du Nagaland également.

L'expansion des plantations industrielles de palmiers à huile a lieu au Mizoram. Le gouvernement du Mizoram entend porter à quelque 150 000 hectares la superficie plantée de palmiers.

Au Maghalaya, suite à la constatation des conséquences pour l'environnement et surtout de la destruction forestière causée par l'extraction de charbon et de calcaire, la Cour suprême a interdit toute nouvelle mine de charbon. (1) L'avancée des plantations commerciales et de l'industrie minière sur les terres contrôlées par les communautés montrent que la situation change et que les villages et la société sont soumis à davantage de pression.

Les lois et les institutions qui gouvernent les forêts de la région sont de différentes sortes. Les lois et les institutions coutumières varient d'une tribu à l'autre, mais elles sont axées sur la communauté. En général, les chefs de village ou le conseil du village et/ou du clan donnent une parcelle boisée à une famille pour qu'elle y fasse de l'agriculture itinérante (*jhum*). Si la parcelle est abandonnée, elle retourne à la communauté. Traditionnellement, les terres communales ne peuvent pas être vendues ni héritées ; elles ne peuvent pas non plus être transférées à des propriétaires individuelles. Néanmoins, la vente et le transfert de terres à des propriétaires privés sont en train de gagner du terrain grâce aux pressions intérieures et extérieures. À l'heure actuelle, certains leaders tribaux ont cédé des terres et des forêts, au moyen de ce qu'on appelle un « certificat de non objection », à des entreprises commerciales qui ont présenté des documents attestant que leurs évaluations environnementales et autres mesures de sauvegarde avaient été approuvées. Dans d'autres cas, les conseils des villages ont refusé d'autoriser l'extraction minière, preuve rassurante que le consentement et l'autodétermination servent parfois à préserver l'avenir.

La Loi sur les tribus enregistrées et autres habitants des forêts (Reconnaissance des droits forestiers) approuvée en 2006 est une politique nationale progressiste qui vise à réparer l'injustice historique commise contre les tribus et les habitants traditionnels des forêts. Elle a été dénommée également Loi sur les droits tribaux, Loi sur les tribus et Loi sur les terres tribales (cf. le [Bulletin 205 du WRM](#)). Cette loi a été la première à reconnaître, entre autres, les droits et l'occupation des forêts par les tribus enregistrées et d'autres habitants traditionnels qui y ont vécu des générations durant sans que leurs droits aient pu être attestés. Sauf l'Assam et le Tripura, les autres six États du Nord-Est ne l'ont pas appliquée, en alléguant que la propriété communale de la forêt existe déjà et que les lois venues de l'extérieur risquent de finir par reléguer au second plan les autorités locales.

Parmi les facteurs qui peuvent avoir de graves effets sur les forêts de la région dans les années à venir figurent le développement de l'industrie minière, les barrages, les autoroutes et les chemins de fer, l'expansion des plantations commerciales et les activités concernant le changement climatique.

Les mines de charbon sont un problème grave dans les États de l'Assam et du Meghalaya. En raison de leur fort impact environnemental, le Tribunal national écologiste de la Cour suprême les a interdites pour le moment. (1) Un déversement de



pétrole dans les installations de l'*Oil and Natural Gas Corporation* (ONGC) dans le district de Nagaland a provoqué la destruction massive de la forêt et des terres agricoles. (2) Les organisations locales sont allées aux tribunaux pour demander une indemnisation et la réhabilitation du territoire. Des projets d'extraction pétrolière ont été présentés dans les États du Mizoram, du Manipur et de l'Arunachal. Tous ces projets aboutiraient à la destruction des zones boisées et à l'affectation des sols à d'autres usages.

En outre, le gouvernement prévoit de construire plus de 150 barrages, dont la plupart seront très grands. Rien qu'en Arunachal, le gouvernement a signé des protocoles d'accord concernant 127 barrages à construire sur 42 fleuves avec rien moins que 59 entreprises, dans le but de générer 42 591 MW. Tous ces barrages vont submerger de grandes étendues de forêt dense et intacte. Au Manipur, le projet controversé du haut barrage de Tipaimukh a été 'annulé' ; sa construction aurait inondé 22 777 hectares de forêt. L'opposition locale, jointe au tollé national et international, a rendu possible cet arrêt exceptionnel d'un projet qui aurait submergé une grande étendue de forêt et les innombrables moyens de subsistance associés à ces forêts.

Les autoroutes, les chemins de fer et l'infrastructure ont une place prioritaire dans le plan du pays de 'débloquer' la région. Il s'agit d'ouvrir la culture et la beauté de la région au tourisme, d'ouvrir les forêts à l'extraction de bois et de médicaments traditionnels, de les vouer au rôle de réservoirs de carbone, de les ouvrir au pillage des minéraux et à la construction d'infrastructures qui relie l'Inde à la région de l'ASEAN, si influente du point de vue géopolitique et économique. L'exécution de deux projets clés, le Réseau routier asiatique et le Chemin de fer trans-asiatique, a déjà démarré. On est en train de planifier la construction d'un grand réseau pétrolier et gazier qui relie l'Asie du Sud à l'Asie du Sud-Est, et les travaux pour l'installation d'un réseau électrique national ont déjà commencé. Toutes ces nouvelles infrastructures détruiront de vastes zones boisées et auront des répercussions directes sur le mode de vie et sur la subsistance des peuples forestiers.

Le changement climatique et les forêts

Tandis que le mode de vie des communautés tributaires des forêts, comme celles que l'on trouve dans tout le Nord-Est, est l'un des plus sobres en carbone, le changement climatique est déjà en train d'y porter atteinte. Ses effets sont aggravés par deux types d'activités qui sont censées contribuer à atténuer le réchauffement planétaire. L'un consiste à restaurer des terres supposées 'dégradées' ou à 'protéger' les forêts existantes en tant que réservoirs ou puits de carbone ; le deuxième est la plantation industrielle de biomasse pour la production agrocarburants ou la génération d'énergie. Les plantations créées à ces fins – le plus souvent de vastes étendues en régime de monoculture qui appartiennent à des transnationales – pourraient difficilement être considérées comme des forêts, même en faisant un gros effort d'imagination.

L'un des architectes des projets de carbone forestier dans le Nord-Est est la Banque mondiale. Dans le cadre de sa recherche sur Les liens entre les ressources naturelles, l'eau et l'environnement pour le développement et la croissance de l'Inde du Nord-Est, (3) le rapport préliminaire, 'La finance du carbone et le secteur forestier de l'Inde du Nord-Est', est clairement favorable à l'affectation des terres agricoles et forestières à d'autres projets de carbone forestier plus 'profitables'. Un autre rapport qui sert de base à la même recherche, intitulé 'Analyse du secteur forestier de l'Inde du Nord-Est',



signale aussi l'importance des programmes de piégeage de carbone dans la région. Du moment que la Banque a clairement l'intention d'intervenir dans le secteur forestier du Nord-Est, il est probable que son Projet sur les moyens d'existence du Nord-Est sera associé à des projets d'envergure en matière de carbone. Si la Banque prévoit d'y impliquer toute la région, et si les puits de carbone font partie du projet dans tous les districts, la totalité des paysages et des communautés du Nord-Est subiront les effets négatifs de cette fausse solution de la crise climatique.

En 2011, l'organisation états-unienne CFI (*Community Forestry International*) fit démarrer le projet REDD+ de Mawphlang en tant que premier projet pilote de la région. (4) Ce projet REDD+ est situé dans les East Khasi Hills du district de Meghalaya, et la CFI l'appelle parfois '*Khasi Hills Community REDD+ Project*'. Il comprend 15 217 hectares, dont 9 270 étaient couverts de forêt dense et 5 947 de forêts ouvertes en 2010. La forêt comprise dans le projet REDD+ est une forêt sacrée ancienne. La CFI mentionne, en tant que collaborateurs, des ONG locales et des entités telles que la société Bethany, le Conseil autonome des Khasi Hills, Planet Action et la fondation privée britannique Waterloo. La branche locale de la Ka Synjuk Ki Hima Arliang Wah Umian Mawphlang Welfare Society et la CFI figurent comme auteurs du projet. La fondation Waterloo a apporté au projet une aide financière de 100 000 £ pour la période 2011 – 2012. D'après les documents du projet, la fédération *Ka Synjuk Ki Hima Arliang Wah Umian Mawphlang Welfare Society* détient les droits sur le carbone des forêts comprises dans le projet. Le '*Khasi Hills Community REDD+ Project*' a été certifié en mars 2013 selon les normes du Plan Vivo (Édimbourg, Royaume-Uni). En juin 2013, 21 805 certificats de compensation de carbone ont été inscrits dans le Markit Registry, une base de données du secteur privé. Les documents du projet laissent entendre que celui-ci entrera dans sa deuxième étape en 2017.

Tandis que toute l'information ci-dessus figure en ligne, les véritables 'propriétaires' de la forêt ne savent pas ce que c'est que REDD+. De nombreux villageois faisaient des cultures sur les collines mais, quand le projet REDD+ a démarré, ils ont dû chercher d'autres endroits pour le faire. Le projet REDD+ leur a apporté très peu d'avantages.

Un autre projet REDD+, qui comprend une superficie de 44 491 hectares, est situé dans les districts d'Aizawl et de Mamit du Mizoram. Ce nouveau programme est dirigé conjointement par le Conseil indien de la recherche et l'éducation en sylviculture (ICFRE), le Centre international pour le développement intégral des montagnes (ICIMOD) du Népal, et l'Agence de coopération internationale allemande (GIZ). (5) Comme dans le cas du projet REDD+ de Mawphlang, les villageois et les membres des conseils villageois ont reçu très peu ou pas d'information sur le projet, sur son fonctionnement et sur ses implications. Dans les documents, les projets REDD+ sont décrits comme un moyen d'abandonner l'agriculture *Jhum*, et on y ajoute que ces nouvelles activités de compensation de carbone couvriront les besoins financiers des villages. Dans deux villages que l'auteur de cet article a visités, la forêt avait été conservée pendant beaucoup d'années de l'initiative du village lui-même, avant l'arrivée du projet REDD+. Le projet a monétisé les forêts et les a enlevées aux villageois qui avaient durement travaillé de façon volontaire pour les protéger, bien avant que le projet REDD+ n'existe. Les choses ont changé et les communautés perdent maintenant la maîtrise de leurs forêts au profit d'organisations de l'extérieur.



Les plantations pour la fabrication d'agrocarburants, et surtout les plantations de jatropha, sont le second type d'activité que l'on entreprend au nom de la protection du climat et qui a porté atteinte à la subsistance de la population du Nord-Est. La Commission gouvernementale de la planification a créé des comités pour promouvoir ces plantations ; ils investissent dans le développement de produits, dans des études d'ingénierie, dans la simplification des réglementations, dans les spécifications concernant les plantations, dans le marketing, etc. Dans le Nord-Est, la joint-venture D1-Williamson Magor est le principal promoteur des plantations de jatropha. La société britannique D1 Oils Trading Ltd a été l'une des premières à acquérir des terres pour la production d'agrocarburants, et le groupe Williams Magor est le plus grand cultivateur de thé de l'Inde. Tous les deux avaient de grands projets d'expansion des plantations de jatropha, non seulement dans le Nord-Est mais dans bien d'autres pays asiatiques et africains. Rien que dans le Nord-Est, ils ont annoncé qu'ils prévoyaient de planter 100 000 hectares de jatropha, et les agriculteurs et les *Jhumias* (villages qui pratiquent l'agriculture itinérante) ont été séduits par les promesses de prêts bancaires et de garanties d'achat. Comme partout ailleurs, cette expérience de plantation de jatropha semble avoir échoué, et ce sont les villageois qui en font les frais : ils ont des dettes à rembourser, point d'huile de jatropha à vendre, et leurs champs sont couverts de cette plante toxique. Des visites sur le terrain ont permis de voir des fermes abandonnées et des terres *jhum* couvertes de plantes de jatropha. Le plus incompréhensible c'est qu'on oblige des villageois et des communautés qui sont les moins responsables du changement climatique à réduire leurs maigres émissions de carbone. Il paraît maintenant que la promotion des plantations pour la production d'agrocarburants reprendra de plus belle. Si ces plans se matérialisent, les forêts et la production alimentaire de subsistance de la région auront de gros problèmes.

Ram Wangkheirakpam

Directeur exécutif d'*Indigenous Perspectives*, Imphal, Manipur

- (1) Un article sur la décision de la Cour suprême d'interdire les mines de charbon dans le Nord-Est de l'Inde est disponible sur : <http://www.downtoearth.org.in/news/meghalaya-suspends-rathole-coal-mining-44432>.
- (2) <http://kanglaonline.com/2011/09/pil-seeking-rs-1000-crore-compensation-filed-for-oil-spill-in-nagaland/>.
- (3) Rapport de la Banque mondiale '*Natural Resources, Water and the Environment Nexus for Development and Growth in North East India*': rapport '*Carbon Finance and Forest Sector in North East India*'; '*Forest Sector Review of North East India*'.
- (4) '*REDD+ in India, and India's first REDD+ project: a critical examination*', rapport de Soumitra Ghosh, http://www.redd-monitor.org/wp-content/uploads/2011/11/03_Mausam_Sept-2011.pdf ; résumé et commentaires de REDD-Monitor, at <http://www.redd-monitor.org/2011/11/29/indias-first-redd-project-in-the-east-khasi-hills-when-you-say-that-i-need-permission-to-cut-my-own-tree-i-have-lost-my-right-to-my-land/>.
- (5) '*Mizoram selected among others for REDD+ project*', <http://www.mizoramtourism.org/mizoram-news/mizoram-selected-among-others-for-redd-project> ; initiatives REDD+ de l'ICFRE (les 10 dernières diapositives portent sur le projet REDD+ du Mizoram) : http://www.ignfa.gov.in/photogallery/documents/REDD-plus%20Cell/Modules%20for%20forest%20&%20Climate%20Change2016/Presentations/Resource%20Persons/TPSingh_IGNFA18Oct2016.pdf.



Indonésie : deux projets de loi menacent de rendre aux grandes entreprises le contrôle de la diversité agricole

En 2012, la Cour constitutionnelle de la République d'Indonésie avait supprimé quelques articles clés d'une loi de 1992 sur les méthodes de culture des végétaux. Ces articles interdisaient aux agriculteurs de continuer à pratiquer, comme ils l'avaient toujours fait, la sélection et l'obtention de variétés végétales, auxquelles est due l'énorme diversité agricole qui existe aujourd'hui. (1) À présent, les nouvelles lois proposées, dont l'une porte sur la conservation et la biodiversité et l'autre sur le palmier à huile, menacent de réinstaurer le type de contrôle que les entreprises exerçaient sur la diversité végétale agricole et que les juges de la Cour constitutionnelle avaient considéré comme inconstitutionnel dans leur décision de 2012. Prises ensemble, ces deux lois vont encore plus loin : elles limiteront les possibilités des communautés d'obtenir, d'utiliser et de reproduire les végétaux que la loi protège ou que des entreprises auront brevetés.

Entre 1980 et 2000, le gouvernement d'Indonésie entreprit avec énergie d'appliquer à l'agriculture le type de 'modernisation' qui se caractérise par l'emploi d'engrais chimiques, de semences hybrides, d'insecticides, de tracteurs et d'autres machines lourdes. Dans le cadre de cette 'modernisation', le gouvernement présenta en 1992 la Loi n° 12 sur les systèmes de culture de végétaux. Cette loi fut approuvée sans consultation préalable des associations d'agriculteurs ou des communautés agricoles, en dépit du fait qu'elle aurait des répercussions considérables sur leur mode de vie. En effet, elle interdisait aux agriculteurs de cultiver les végétaux utilisés comme produits agricoles ou plantes médicinales sur lesquels de grandes entreprises détenaient des brevets. Or, la sélection de semences et l'obtention végétale pratiquées par les paysans ont toujours été indissociables des systèmes agricoles locaux et une pierre angulaire de la civilisation.

Vers la fin de 2011, beaucoup d'agriculteurs qui continuaient de pratiquer l'obtention de plantes alimentaires furent condamnés après avoir été poursuivis en justice par des transnationales qui se déclaraient propriétaires de brevets sur ces plantes. Par la suite, la décision n° 99 de 2012 de la Cour constitutionnelle annula les articles de la loi de 1992 qui accordaient à des transnationales le monopole des plantes et des semences agricoles. Les paysans purent alors reprendre, sans risque de poursuites, la sélection et l'obtention de plantes qu'ils avaient toujours effectuée.

En 2016, deux projets de loi furent présentés en Indonésie, portant le premier sur la conservation et la biodiversité et le deuxième sur le palmier à huile. Le projet de loi sur la conservation et la biodiversité réintroduit un monopole des grandes entreprises



semblable à celui qui découlait des articles de la Loi n° 12 de 1992 qui avaient été annulés par la Cour constitutionnelle en 2012. En outre, la loi proposée sur la conservation et la biodiversité interdirait aux communautés l'accès, l'utilisation et l'obtention de variétés des espèces végétales qui figurent sur une liste sous forme d'Annexe ou de celles qu'une société pharmaceutique ou une entreprise de plantation de palmiers à huile auront brevetées. Or, la loi coutumière (*adat*) autorise les communautés à utiliser certaines espèces de plantes protégées qui font l'objet d'usages traditionnels, par exemple en tant que médicaments, pourvu qu'elles aient enregistré ces espèces auprès des autorités gouvernementales comme des 'ressources' génétiques à usage traditionnel.

Quelles que soient les restrictions que comporte le projet de loi, le résultat est le même dans tous les cas : les communautés *adat* seront toujours désavantagées. Si elles utilisent les plantes sans l'autorisation du gouvernement, elles se heurteront à des procès ; si elles demandent le permis d'utilisation, elles risquent fort de perdre leurs droits de propriété intellectuelle traditionnels concernant les propriétés médicinales des plantes car, avant qu'elles aient réussi à faire valoir ces droits, les transnationales pharmaceutiques vont les leur voler. Les transnationales sont à l'affût de ce type d'information sur l'utilisation traditionnelle des plantes médicinales que les communautés doivent inclure dans leur demande d'autorisation. Même si le permis leur est accordé au départ, les entreprises vont enregistrer une demande de brevet et la culture de cette plante deviendra donc illégale parce qu'une autre entité en aura déjà l'exclusivité. D'une manière ou d'une autre, le projet de loi sur la conservation et la biodiversité représente un grave danger pour l'utilisation et la reproduction traditionnelles des plantes, qu'elles soient alimentaires ou médicinales, par les communautés.

Ce ne serait pas la première fois que des sociétés pharmaceutiques s'approprient les connaissances des peuples indonésiens en phytothérapie. L'information est ensuite brevetée et commercialisée par l'industrie sans le consentement des utilisateurs traditionnels et des détenteurs des savoirs correspondants. Des plantes médicinales traditionnelles pour le traitement de maladies diverses ont déjà fait l'objet de recherches scientifiques approfondies. Ces recherches, et la commercialisation qui s'ensuit, constituent un vol de propriété intellectuelle parce que la sélection de certaines herbes pour la production de certains médicaments destinés à traiter certaines maladies, tout comme leur composition et les méthodes de préparation et d'application, sont le résultat des recherches menées par des membres de la communauté et transmises d'une génération à l'autre. Néanmoins, ces recherches et les connaissances qui en découlent ne sont pas reconnues parce qu'elles ne sont pas conformes à l'approche scientifique contemporaine.

L'objectif de la loi sur le palmier à huile est de définir cette plante comme une espèce indigène. Or, cette notion contredit le fait que le palmier à huile – une espèce originaire d'Afrique centrale et occidentale où plusieurs variétés traditionnelles sont cultivées à des fins diverses – est une espèce introduite en Indonésie par l'industrie de l'huile de palme. (2) Une fois qu'elle sera classée comme espèce indigène indonésienne, les entreprises de plantation pourront la breveter et, en application de l'Article 15 de la loi sur la conservation et la diversité, ne permettre aux communautés que d'en utiliser le fruit – que les entreprises ont de l'intérêt à acheter – et leur interdire l'utilisation du reste de la plante. Ainsi, le fait de classer le palmier à huile comme une espèce indigène



indonésienne équivaldra à un deuxième accaparement foncier pour les agriculteurs qui cultivent des palmiers dans leur propre terre et pour les communautés qui vivent à proximité des plantations, parce que les entreprises de plantation les forceraient à n'utiliser que les fruits. En outre, une fois ces lois approuvées il sera plus difficile pour les agriculteurs de réclamer leurs terres.

Si les deux projets de loi sont considérés ensemble, il sera clair que l'intention du gouvernement n'est pas de résoudre un problème urgent qui touche les communautés indonésiennes. En revanche, ces lois permettront d'accroître la mainmise des transnationales sur la diversité agricole et sur les terres qui les intéressent. Ces changements dans la législation doivent être perçus comme faisant partie d'une stratégie, bien planifiée et organisée, destinée à accroître le pouvoir des grandes entreprises, non seulement sur les terres mais également sur l'utilisation communautaire de la 'biodiversité'. La proposition de lois comme celles sur la conservation et la biodiversité et sur le palmier à huile doit être considérée comme une tentative de légitimer la confiscation des moyens d'existence de la population. L'approbation de ces lois offrirait aussi une protection juridique, et même l'impunité, au crime que commettent les entreprises en volant les connaissances traditionnelles sur l'utilisation des plantes que les communautés ont affinées et transmises d'une génération à l'autre. La Cour constitutionnelle indonésienne avait déjà décidé que le monopole des entreprises sur l'obtention et l'utilisation de plantes était inconstitutionnel. Et pourtant, le gouvernement favorise les plans des transnationales en proposant des lois conçues pour réinstaurer ce même monopole sur les semences, la diversité agricole et la diversité génétique des variétés végétales, à l'encontre de la décision de la Cour.

La sagesse communautaire ou traditionnelle contenue dans l'*adat*, et l'immense diversité de variétés végétales qu'utilisent aujourd'hui les communautés traditionnelles et les petits agriculteurs, sont le résultat d'un long processus d'adaptation mutuelle qu'ont suivi la nature, la diversité végétale et la population. Aussi bien la diversité agricole que les communautés qui l'ont produite dépendent de la disponibilité et de l'utilisation libre des terres où poussent les plantes utilisées. Or, c'est justement cette disponibilité et cette utilisation que les lois sur la conservation et la biodiversité et sur le palmier à huile mettent en péril.

Le crime des entreprises ne consiste pas seulement à confisquer, voler ou emporter des biens publics. Au moyen des droits de propriété intellectuelle et des lois qui leur octroient le contrôle absolu des plantes et des semences, les grandes entreprises ont confisqué les terres de la population mais aussi sa connaissance de l'utilisation traditionnelle de ces terres. Ces crimes imposent aux communautés des processus de changement profond : après en avoir été les propriétaires elles deviennent les consommatrices des plantes et des semences qui sont devenues des produits brevetés. Les projets de loi sur la conservation et la biodiversité et sur le palmier à huile font partie d'un processus de légalisation du vol des savoirs communautaires et des usages traditionnels de la 'biodiversité'.

Zenzi Suhadi

Chef du département Recherches et Législation environnementale de *WALHI*

(1) Les articles annulés par la Décision n° 99/PP-X/2012 de la Cour constitutionnelle sont les numéros 5, 6, 9, 12 et 60 de la Loi n° 12 de 1992 sur les Systèmes de culture.



(2) Pour avoir une idée de la diversité des usages des variétés traditionnelles du palmier à huile en Afrique centrale et occidentale, voir par exemple l'article de GRAIN '*Africa: another side of palm oil. A long history and vast biodiversity*' (<https://www.grain.org/article/entries/5035-a-long-history-and-vast-biodiversity>) et le film 'Les femmes ouest africaines défendent l'huile de palme traditionnelle' (<https://www.grain.org/fr/article/entries/5466-les-femmes-ouest-africaines-defendent-l-huile-de-palme-traditionnelle>).



La lutte contre la malédiction des concessions au Cambodge

Le groupe Pheapimex est bien connu au Cambodge et à l'étranger pour le volume de ses investissements qui lui permettent d'accéder sans contrainte à des forêts, des terres et des réserves d'eau, mais aussi pour ses propriétaires, que l'on appelle « le couple puissant » en raison de leur poids politique et financier. (1) L'article ci-dessous, rédigé en 2013, décrit l'avancée de la concession économique de terres sur les provinces de Pursat et de Kampong Chhnang. La concession est devenue tristement célèbre pour ses énormes dimensions, pour la destruction écologique qu'elle a provoquée et pour ses conflits avec les communautés locales au sujet des terres agricoles, des pâturages, des forêts et des réserves d'eau.

En 2016, après 16 années de lutte, les communautés concernées de la province de Kampong Chhnang ont remporté la victoire. La Pheapimex est convenue de rendre 170 000 hectares (sur les près de 176 000 hectares de la concession) à leurs ayants droit. D'après les habitants de la région, l'entreprise était dans une situation critique à cause de la chute du prix du manioc, de la rébellion des travailleurs des plantations et des tensions grandissantes entre ses employés et les communautés concernées. Les travailleurs des plantations n'étaient pas payés avec régularité et ils avaient commencé à saboter les activités de l'entreprise en volant des pièces des machines. En général, le gouverneur de la province avait soutenu les revendications des communautés qui réclamaient les terres et les forêts.

La Pheapimex n'a pas encore quitté la province de Pursat, quoique, là aussi, ses activités semblent avoir beaucoup diminué. À la différence des dernières années, il n'y a maintenant que cinq sites de travail avec 20 ou 30 travailleurs, et personne ne s'occupe des maniocs qui ont déjà été plantés. En 2016, les travailleurs ont commencé à réclamer à l'entreprise les salaires impayés et, aux dernières nouvelles, des activités de sabotage auraient également démarré. La concession de Pursat s'étend sur 130 000 hectares, dont près de 30 000 ont été défrichés. On ne sait pas encore si l'entreprise va garder toutes les terres jusqu'à la fin de la durée de la concession, ou si elle va rendre aux communautés les terres en litige, comme elle a décidé de faire dans la province de Kampong Chhnang.



La situation concernant la concession de la Pheapimex à Kampong Chhnang représente une victoire décisive pour les communautés locales, et elle pourrait finir par se reproduire à Pursat. Néanmoins, l'entreprise et ses propriétaires sont loin d'être vaincus dans le pays. La Pheapimex fait maintenant partie d'une joint-venture dans la province de Mondulakiri, avec l'entreprise chinoise de plantation Wuzhishan LS et la société minière chinoise Cambodia International Investment Development Group (CIIDG). (2) Les propriétaires de la Pheapimex sont aussi les propriétaires de la Shukaku Ltd, responsable du grand projet immobiliser du lac Beung Kak, et ils sont très impliqués dans la concession minière accordée à l'Alex Corporation à Mondulakiri. (3) Ils ont aussi des liens avec la Sinohydro (Cambodia) United Ltd, qui avait obtenu le contrat pour le projet hydroélectrique, maintenant annulé, d'Areng Valley dans les montagnes Cardamom. La concession minière de la CCIDG inclut les terres du groupe indigène *Phnong*, lequel a manifesté des inquiétudes au sujet des conséquences pour les forêts sacrées et les cimetières. Les *Phnong* – qui représentent près de la moitié de la population de la province – ont déjà subi des violations de ce genre dans la concession de la Wuzhishan LS, où leurs sites traditionnels ont été profanés par les activités de l'entreprise. Avec l'aide d'un réseau de plus en plus large d'activistes pour les droits communautaires, ils s'appêtent à arrêter les opérations de l'entreprise avant que leurs domaines ancestraux ne soient perturbés ou profanés.

En 2017, les concessions continuent d'être une malédiction au Cambodge, mais la lutte des peuples continue également. Comme les pousses de bambou qu'un habitant de Krang Skea, dans la province de Kampong Chhnang, mentionnait dans le bulletin du WRM de 2013, leurs luttes pour mettre fin à cette malédiction, pour récupérer la terre, la forêt et l'eau et pour restaurer les écosystèmes endommagés deviennent de plus en plus fortes.

Cambodge : la malédiction des concessions

Article publié pour la première fois dans le Bulletin 193 du WRM.

« L'entreprise avait promis d'augmenter la couverture forestière, mais elle a planté des maniocs ; le manioc n'est pas un arbre ; une plantation de maniocs n'est pas une forêt » (Habitant d'Ansar Chambor, Pursat, Cambodge).

Depuis 2000, les habitants de plus de 111 villages se battent contre la concession gigantesque de 315 028 hectares de terres dans les provinces cambodgiennes de Pursat et Kampong Chhnang. Le contrat de concession permet à Pheapimex – une entreprise cambodgienne puissante – d'occuper des terres agricoles, forestières et communales pour y installer des monocultures d'acacias et de maniocs. Propriété de Choeung Sopheap et de son mari le sénateur Lao Meng Khin, membre du Parti Populaire Cambodgien (PPC) au pouvoir, le groupe Pheapimex est considéré par beaucoup comme un groupe quasiment intouchable en raison des relations étroites qu'il entretient avec le Premier ministre Hun Sen, et des dons d'argent qu'il fait au PPC.

La loi actuelle limite la taille de chaque concession de terres à 10 000 hectares, mais Pheapimex a signé son contrat en 1997, avant l'approbation des lois



réglementant les concessions économiques de terres. Ses objectifs initiaux étaient d'établir une plantation d'eucalyptus et des usines de cellulose et de papier en partenariat avec le Chinese Farm Cooperation Group et avec le soutien financier de l'Export-Import Bank of China. Pheapimex est également l'associée cambodgienne de l'entreprise chinoise de plantations Wuzhishan. Depuis l'instauration de la loi sur les concessions, elle collabore avec des intermédiaires et d'autres entreprises qui ont acquis des terres aux conditions de la loi actuelle. Mais toutes ces actions font partie de la grande opération de Pheapimex.

En 2002, l'entreprise a commencé à supprimer des forêts et des terres agricoles, à construire des routes et des canaux et à préparer une pépinière de jeunes pousses dans la commune d'Ansar Chambor (district de Krakor, Pursat). En guise de protestation, les habitants du village ont bloqué les routes et présenté leurs doléances au cabinet royal à Phnom Penh, la capitale du pays. Même si le gouvernement n'y a pas répondu favorablement, la mobilisation locale a permis d'interrompre les opérations à Ansar Chambor pendant une courte période. Néanmoins, l'entreprise a de son côté continué à délimiter, entourer et défricher des terres dans d'autres zones. En 2008, la pépinière d'Ansar Chambor fonctionnait totalement et l'entreprise Pheapimex avait déjà commencé à expulser les habitants d'autres terres de sa concession, à bloquer l'accès des populations locales à la forêt, à planter des maniocs et des acacias et à construire des camps de travail.

Depuis, les opérations de l'entreprise ont augmenté et se sont accélérées ; des tracteurs et des pelleteuses sont en action sur toute la zone de la concession. Si l'expansion est clairement planifiée, les communautés concernées ne reçoivent aucune information sur les plans de l'entreprise et la plupart du temps elles sont prises de court. L'entreprise déploie plusieurs stratégies pour garantir la « coopération » locale, des pots de vin et des fraudes jusqu'à l'intimidation, la violence et l'incarcération. En 2010, Pheapimex a organisé une cérémonie de « donation de cadeaux » à Ansar Chambar : les habitants ont reçu du riz, des pâtes instantanées et des krumahs (foulards traditionnels) comme preuve des bonnes intentions de l'entreprise. Dans la foulée, des représentants du gouvernement ont salué les efforts menés par Pheapimex pour faire prospérer la région et demandé aux communautés qui venaient de bénéficier de la générosité de l'entreprise d'y rétribuer en coopérant.

Des fonctionnaires du district et de la commune ont dit aux communautés concernées que Pheapimex ne peut être contestée ni arrêtée dans son travail, et que les habitants des villages doivent accepter tous les accords que l'entreprise est disposée à offrir. Pheapimex utilise régulièrement son propre service de sécurité armé ainsi que la police communale et la police militaire pour « protéger » ses terres quand il y a des protestations locales. Même si la police locale sympathise avec les communautés affectées, les ordres sont avant tout de protéger l'entreprise.

Appauvrissement des personnes

« Avant la plantation, 100 hectares de terres agricoles et forestières faisaient vivre des centaines de familles, et aujourd'hui des milliers d'hectares sont donnés à une



seule entreprise et ça ne nourrit même pas totalement une famille » Habitant de Psach Latt, Pursat, Cambodge.

Des témoins des communautés affectées affirment que la concession de Pheapimex vole le patrimoine et les richesses naturelles du peuple cambodgien, appauvrit les communautés situées sur les zones de la concession et des alentours, supprime les options de subsistance pour les générations futures. Les zones concédées à Pheapimex incluent des fermes, des pâturages, des marécages, des forêts, des bosquets, des lacs et des bassins hydrographiques, qui constituent un système d'infrastructure naturelle dont dépendent les populations rurales et qui fournit les aliments nécessaires à leur survie quotidienne et à leur bien-être. Dans certaines zones, la plantation bloque l'accès entre les villages et les forêts et pâturages. Dépouillées de leurs pâturages, des familles ont commencé à vendre leurs vaches et leurs buffles, symboles d'un type de richesse traditionnel dans les campagnes cambodgiennes.

La déforestation pour la concession détruit la biodiversité et les écosystèmes locaux, la forêt primaire, les sources d'eaux, les poissons et les animaux sauvages. Des arbres d'une grande valeur économique (comme les Knyung Beng, Neang Nun, Chheu Krom, Khnong et Phchel) sont en train de disparaître, l'habitat de la faune sauvage n'existe plus et les bassins hydrographiques ont été très réduits. L'entreprise a recouvert des lacs, bloqué des ruisseaux et construit des canaux pour dévier l'eau vers ses pépinières et ses plantations. Certains ruisseaux ont complètement séché. Des habitants craignent que cela ait un impact sur la pêche, en particulier dans le lac Tonle Sap. Les ruisseaux apportent de la nourriture aux poissons du lac, et beaucoup d'entre eux vont dans la rivière plus haut pour frayer. Si les ruisseaux et les lacs sont bloqués, la santé générale et la qualité des poissons vont diminuer. En outre, l'agriculture est devenue plus difficile : les habitants ne parviennent pas à cultiver leurs légumes et à produire commercialement parce que l'accès à l'eau est sous le contrôle de l'entreprise. Sans couverture forestière, l'eau de pluie s'écoule plus rapidement, l'érosion du sol n'est pas contenue et les quelques ruisseaux restants sont de moins en moins profonds.

Les forêts et les bois sont d'importants réservoirs de nourriture et de médicaments pour les communautés touchées, mais aussi des sources de combustible, de matériaux de construction et de produits forestiers non ligneux (PFNL) comme les champignons, pousses de bambous et de calamus, miel, lianes, résines, racines, herbes sauvages et fruits. Les forêts ont également des valeurs culturelles et religieuses importantes pour ces communautés. Malgré tout, l'entreprise a déboisé des forêts sacrées et spirituelles qui sont la scène de rites traditionnels pour la paix, de bonnes récoltes, la prospérité et la santé. Plus de 6 000 hectares de forêts communautaires ont été perdues dans les communes d'Ansar Chambor et de Kbal Trach (Pursat). Des habitants de Kbal Trach estiment que la perte de revenu pour chaque famille, seulement avec les PFNL, est supérieure à un million de riels (245 US\$) par récolte.

En raison de l'augmentation des familles, les nouvelles générations ont besoin de terres pour cultiver. Mais elles ne sont déjà plus disponibles. Le Premier ministre Hun Sen a lancé en 2012 la Directive 01BB, qui prévoit de donner aux villages des titres de propriétés de terres dans et autour des concessions économiques, à



raison de 5 hectares de rizières et champs par adulte ; dans la réalité, la plupart des villages concernés par la concession de Pheapimex reçoivent beaucoup moins. Quoi qu'il en soit, même la limite de 5 hectares ignore les besoins futurs de terres de ceux qui seront adultes dans quelques années.

Désespérés, plusieurs habitants se font embaucher à la plantation, qui paie peu (600 000 riels ou 147 US\$/mois) et de manière irrégulière. Sans compter la précarité des conditions de travail. Désormais, beaucoup de familles doivent survivre avec le salaire d'un membre de la famille qui travaille à la plantation, une ressource insuffisante pour soutenir toute une famille qui vivait avant des aliments et du revenu obtenus des rizières, potagers, forêts et ruisseaux. Résultat : une croissance de l'endettement total et de l'émigration, et des familles qui éclatent avec le départ de ses membres en ville ou dans le pays voisin, la Thaïlande, pour trouver du travail.

Continuer la lutte

Depuis qu'ils ont pris connaissance de la concession, des habitants des communautés affectées tentent de défendre leurs terres, leurs forêts, leurs moyens de subsistance et leur vie de différentes manières. Ils ont organisé des protestations devant les administrations des communes, des districts et des provinces, bloqué la circulation sur la route 5 pour obtenir le soutien du public, arrêté les machines défrichant les forêts et les terres, déposé des plaintes auprès des autorités à tous les niveaux. Ils ont réalisé des cérémonies de prière pour la justice dans les villages, sur les pagodes et en face des bureaux du gouvernement. Ils ont consacré des arbres sur leurs lieux sacrés (au moins 1000 dans l'un de ces lieux), mais cela n'a pas empêché l'entreprise de les couper.

Mobiliser et organiser les personnes des huit grands districts concernés par la concession sont de grands défis pour les habitants locaux qui tentent d'alimenter leur famille et de boucler leur fin de mois. La concession n'est pas seulement énorme en termes de tailles, elle l'est aussi en termes d'argent et de pouvoir politique. Ceux qui protestent sont qualifiés d'« incitateurs », emprisonnés sur de fausses accusations et obligés de payer de grosses amendes. Beaucoup sont épuisés et découragés, néanmoins d'autres croient au changement sur le long terme. Les récentes élections nationales ont montré une diminution du soutien général au PCC et semblent indiquer un affaiblissement de la masse du parti là où les conflits de terres sont plus intenses.

Comme le dit un habitant de Krang Skea (Kampong Chnang), « on est comme le bambou, qui commence avec une pousse ; on doit attendre jusqu'à ce qu'il y ait plus de pousses et que le bambou soit plus grand ».

Shalmali Guttal

Directrice de *Focus on the Global South*

(1) *Cambodia's Top 10 Tycoons*. <http://investvine.com/cambodias-top-10-tycoons/>.

(2) *Miner Encroaches on Ancestral Lands*. <http://www.rfa.org/english/news/cambodia/bauxite-06222011171620.html>.

(3) *Pheapimex ties 'cause for concern'*. <http://www.phnompenhpost.com/national/pheapimex-ties-cause-concern>; *Villagers wary of M'kiri mine project*, <https://sahrika.com/2016/12/20/villagers-wary-of-mkiri-mine-project/#more-27000>.



Malaisie : des organisations indigènes de toute la planète souscrivent une déclaration contre les barrages

En décembre 2015, les peuples autochtones du Sarawak, Malaisie, remportèrent une grande victoire : le gouvernement annonça un moratoire et, en 2016, mit fin au projet controversé du barrage de Baram. (3) La lutte contre ce barrage servit d'inspiration à beaucoup de personnes et eut une place de choix dans la présentation sur le thème « Qu'arrive-t-il à nos forêts en Malaisie ? », lors de la réunion de novembre 2016 à Bangkok à laquelle nous faisons référence dans l'éditorial du présent bulletin. Nous republions donc cet article sur la réunion internationale d'activistes contre les barrages qui eut lieu sur les rives du Baram en octobre 2015, quelques mois après que le gouvernement de l'État eut annoncé la suspension de la construction du barrage.

Article publié pour la première fois dans le Bulletin 220 du WRM.

Des activistes indigènes du monde entier contre les barrages se sont réunis le 23 octobre 2015 sur les rives du fleuve Baram, au Sarawak, État malais de l'île de Bornéo, pour montrer leur solidarité avec ceux qui luttent contre le projet de barrage sur le Baram. Ce jour-là, on fêtait le deuxième anniversaire des deux barricades contre le barrage. Celui-ci submergerait plus de 400 km² de forêts et déplacerait près de 20 000 autochtones, alors que l'électricité qu'il produirait n'est même pas nécessaire : le Sarawak a déjà de l'électricité en excès. Grâce aux barricades, les travaux sur le barrage de Baram et sur la route pour y accéder ont été complètement paralysés pendant les deux dernières années.

Des délégations indigènes venues d'Indonésie, des Philippines, du Cambodge, du Brésil, des États-Unis, du Honduras et de toute la Malaisie se sont rassemblées au Sarawak pour partager leurs expériences, renforcer les liens entre leurs communautés et produire une déclaration commune sur les barrages. Cette manifestation d'un week-end, dénommée *Sommet indigène mondial sur l'environnement et les fleuves* (WISER, d'après l'anglais), a été accueillie par le réseau populaire du Sarawak, SAVE Rivers.

Le Baram pour tous, tous pour le Baram

Les participants au sommet WISER ont visité plusieurs endroits importants pour la résistance contre le barrage de Baram, comme les deux barricades et le site choisi pour le barrage proposé. Peter Kallang, président de SAVE Rivers, a expliqué : « Nous, les membres de SAVE Rivers, nous voulions que les participants connaissent de près notre culture et voient de leurs propres yeux la beauté de notre



fleuve Baram, pour qu'ils puissent mieux comprendre ce qui est en jeu et pourquoi nous luttons ».

Sur le site proposé pour le barrage, où ils se sont rendus en bateau, Peter Kallang a raconté une anecdote : « En 2012, l'entreprise d'électricité du Sarawak et le constructeur du barrage, Sarawak Energy, ont organisé une cérémonie traditionnelle de prière sur le site proposé pour le barrage, pour que la construction soit bénie. Immédiatement, les communautés locales ont réagi en organisant des manifestations en bateaux pour protester contre cet abus de leur rituel traditionnel. Ce fut un moment-clé de la mobilisation contre le barrage ».

L'histoire de la défense du fleuve Baram est un symbole du destin de beaucoup de groupes indigènes menacés par les barrages. Berta Cáceres, Prix Goldman 2015 de l'environnement du Honduras (1), a été frappée par les ressemblances entre les dangers auxquels se heurtent les communautés, et elle a insisté sur l'importance du WISER : « Ce sommet sur les peuples autochtones et les rivières a une valeur très spéciale, car il redonne de la force à la résistance historique de nos peuples et rend visibles les graves agressions et les conflits engendrés par la privatisation des fleuves et la construction de barrages dans les régions et chez les communautés indigènes ».

La déclaration du WISER de Baram 2015

Des ateliers ont eu lieu à Tanjung Tepalit, l'un des 26 villages qui seraient inondés par le barrage de Baram. Les participants ont parlé de leurs motivations pour lutter contre les barrages, des problèmes auxquels se heurtent leurs campagnes et des stratégies réussies pour mobiliser les gens et avancer dans leurs combats respectifs.

James Nyurang, ancien chef de Tanjung Tepalit et hôte de la délégation internationale, est sûr que le sommet a encouragé les gens de Baram à poursuivre leur lutte. « J'ai tiré beaucoup d'expérience de la rencontre avec tous les délégués, des échanges et des discussions sur les diverses stratégies pour faire face au défi d'arrêter la construction de tous les barrages inutiles du monde. Et je suis sûr que cette information sera fondamentale pour nous, les habitants du Baram, et pour nos stratégies pour continuer à lutter et empêcher la construction du barrage proposé ».

Les discussions ont abouti à l'adoption de la « [Déclaration 2015 du WISER de Baram sur les barrages et les droits des peuples autochtones](#) ». (2) Cette déclaration rend compte de la destruction et des souffrances que causent les barrages. Elle demande aux gouvernements, aux entreprises et aux investisseurs de ne pas donner suite à des projets qui n'aient pas obtenu le consentement préalable, libre et informé des communautés concernées, de ratifier et d'appliquer la Déclaration de l'ONU sur les droits des peuples indigènes (UNDRIP) et la Convention 169 de l'OIT, et de mettre en œuvre des options énergétiques renouvelables dans les milieux ruraux. De même, la déclaration exige réparation pour les communautés atteintes par les barrages, et la réalisation d'études sur l'élimination des barrages existants.

Les participants ont souligné qu'il faudrait cesser de présenter les barrages comme neutres vis-à-vis du climat. « Nous exhortons le prochain sommet sur le changement climatique qui aura lieu à Paris à écouter et à respecter les peuples indigènes et les options qu'ils proposent en matière de changement climatique », a dit Berta Cáceres,



qui lutte contre le barrage d'Agua Zarca au Honduras, pendant la conférence de presse finale du WISER dans le village de Miri.

Les combats et les espoirs

Tous les participants ont raconté les souffrances dues à la perte de leur culture, de leur patrimoine et de l'environnement naturel dont ils font partie, à l'exclusion de la prise de décisions et même à la criminalisation et la militarisation.

Cependant, il y a eu aussi des histoires de succès : Kundy Doeam et Dinith Yoen, du Cambodge, ont raconté qu'ils avaient obtenu la déclaration d'un moratoire sur le barrage d'Areng, au début de cette année, après une campagne intensive où il y a eu, entre autres choses, des barricades et une mobilisation à bicyclette. Sammy et John Luke Gensaw, de la tribu Yurok de Californie, États-Unis, ont expliqué que, bien que les quatre barrages sur le fleuve Klamath soient toujours là et mettent en danger les saumons, base de la subsistance des Yurok, le gouvernement du pays a commencé à mettre hors service des barrages à d'autres endroits. Depuis, les écosystèmes sont en train de récupérer à une vitesse surprenante.

Les habitants du Baram ont bon espoir que le barrage sera arrêté. Surtout, la résistance a considérablement augmenté et les barricades ont été efficaces pour freiner le projet. En juin, Peter Kallang et Daniel Kammen, professeur à l'université californienne de Berkeley, se sont réunis avec le Premier ministre du Sarawak, Adenan Satem, pour discuter de sources d'énergie autres que les barrages. En septembre, Adenan Satem a annoncé la suspension du barrage de Baram.

Néanmoins, le récit de Daniela Da Silva au sujet du barrage de Belo Monte, dans l'Amazonie brésilienne, rappelle que les succès peuvent être éphémères. Elle a raconté que le barrage de Kararao, prédécesseur du celui de Belo Monte, avait été évité grâce aux protestations générales de la fin des années 1980, mais que plus tard le gouvernement l'avait remis en route, avec un autre nom. Même les décisions de plusieurs tribunaux n'ont pas réussi à empêcher la réalisation du projet. Malheureusement, des projets de barrages que l'on présume morts sont souvent ressuscités par des gouvernements sans imagination.

Anna Aeberli

Bruno Manser Fonds, <http://www.bmf.ch/fr/homepage/>

(1) Le Prix environnemental Goldman récompense les environnementalistes qui travaillent sur le terrain et s'efforcent de protéger l'environnement naturel, souvent en s'exposant à de graves risques personnels. Quelques mois seulement après avoir parlé, lors de la réunion sur les rives du Baram, sur la lutte du peuple lenca contre le barrage d'Agua Zarca au Honduras, Berta Cáceres fut tuée à l'intérieur de sa propre maison. <http://wrm.org.uy/actions-and-campaigns/global-action-justice-for-berta-caceres-june-15-2016/>.

(2) Pour lire la déclaration : http://www.stop-corruption-dams.org/resources/WISER_Baram_2015_Declaration_Signed.pdf

(3) Le miracle du Baram : le projet de barrage est officiellement annulé. Bruno Manser Fund News, <http://bmf.ch/en/news/the-baram-miracle-dam-plans-officially-scrapped>.



LES ACTIONS EN COURS



Honduras, le pays le plus dangereux du monde pour l'activisme environnemental. Plus de 120 personnes ont été tuées au Honduras depuis 2009 pour s'être opposées aux entreprises qui accaparent des terres et détruisent les forêts. C'est ce que montre un rapport publié en 2017 par Global Witness. Le rapport rend hommage au défenseur des droits de l'homme [Berta Cáceres, assassinée le 2 mars 2016](#) par des hommes armés qui sont entrés chez elle au milieu de la nuit pour la tuer. Berta Cáceres luttait contre la construction du barrage hydroélectrique d'Agua Zarca dans le territoire

de sa communauté à Intibucá, dans l'ouest du Honduras, qui mettait en péril une source d'eau vitale et sacrée pour le peuple indigène lenca. Le rapport est disponible à l'adresse : <https://www.globalwitness.org/en/campaigns/environmental-activists/honduras-deadliest-country-world-environmental-activism/>.



Guyane : En toute discrétion, le gouvernement français encourage l'industrialisation de la filière aurifère en Guyane. Le projet Montagne d'Or, prévu pour 2018, deviendrait la plus grande mine d'or du territoire français. Il aurait de graves impacts humains et environnementaux et ouvrirait la porte à d'autres multinationales minières qui veulent s'installer en Guyane, en plus de contribuer à l'expansion de l'extraction d'or uniquement pour le marché des bijoux de luxe. En effet, la demande industrielle ne représente que 8 % de l'or extrait, et la filière du recyclage en a

fourni trois fois plus en 2015. Pour davantage d'information sur cette mobilisation contre les mines en Guyane veuillez visiter <https://sites.google.com/site/maieurinature/or-de-question-cp22fev>. Le collectif **Or de question** regroupe des ONG locales et nationales qui demandent au gouvernement français l'arrêt immédiat des projets de la mégaindustrie minière. Merci de signer la pétition que vous trouverez à l'adresse <https://www.sauvonslaforet.org/petitions/1084/non-a-la-mine-d-or-industrielle-en-foret-guyanaise>.



Une enquête de la BBC révèle le nombre des victimes de la politique de 'tirer pour tuer' dans les réserves de tigres de l'Inde. Dans le monde entier, les peuples indigènes subissent des arrestations, des harcèlements, la torture et la mort au nom de la conservation de la nature. Le parc national Kaziranga de l'Inde n'est qu'un exemple notoire de cette pratique inhumaine. Cinquante personnes ont été exécutées de façon extrajudiciaire par des gardes du tristement célèbre parc national au cours des trois dernières années. Les membres des tribus risquent d'être blessés,



battus, torturés et abattus par des fonctionnaires du parc fortement armés et qui tirent pour tuer. L'année dernière, les gardes ont tiré sur un garçon de 7 ans qui est maintenant estropié à vie. Cette violence a lieu au nom de la conservation. De grandes organisations écologistes comme le WWF, la Wildlife Conservation Society, The Nature Conservancy et Conservation International, entre autres, ont ignoré les demandes qu'elles ont reçues de condamner cette pratique. Davantage d'information (en anglais) : <http://www.conservation-watch.org/2017/03/10/indias-kaziranga-national-park-and-the-streisand-effect/>

Les fusillades dans le parc national Kaziranga ne sont pas des cas isolés, comme le montre le film *The Tiger Game*. Le gouvernement indien a annoncé son projet d'appliquer cette politique dans les réserves de tigres de tout le pays. Le film *The Tiger Game* (Le jeu du tigre) de l'activiste et cinéaste Soumitra Ghosh montre que la situation dans le parc national Kaziranga n'est pas un incident isolé, et que la même politique est déjà appliquée dans la réserve de tigres de Buxa au Bengale-Occidental. Le film passe en revue des cas multiples mais coïncidents d'exploitation, de cruauté et d'injustice, et les meurtres atroces de membres des tribus commis par des employés du service forestier au nom de la conservation de la faune. Le film (en anglais) est disponible à l'adresse <https://vimeo.com/124188855>.

Merci d'adhérer à l'action de Survival International qui appelle les autorités gouvernementales de l'Inde à mettre fin à la pratique de tirer pour tuer dans les zones protégées : <http://www.survivalinternational.org/emails/shoot-on-sight>.



Malaisie : La FAO est appelé à cesser de considérer les plantations comme des forêts. Le 21 mars 2017, les ONG malaises The Consumers' Association of Penang (CAP) et Sahabat Alam Malaysia (SAM) ont adhéré à l'action mondiale contre la définition de forêt de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture de l'ONU (FAO). Près de 200 organisations ont renouvelé l'appel adressé à la FAO pour qu'elle corrige sa définition trompeuse des forêts, qui a favorisé l'expansion des plantations industrielles d'arbres. La lettre demande à la FAO de cesser de dire que les

plantations sont des forêts, parce cela a permis à l'industrie des plantations de cacher les effets socio-écologiques dévastateurs de ces grandes plantations en régime de monoculture, en les dissimulant derrière l'image positive dont jouissent les forêts aux yeux du public.

<http://www.freemalaysiatoday.com/category/nation/2017/03/21/stop-recognising-plantations-as-forests-un-body-told/>.

La lettre adressée à la FAO le 21 mars figure [ici](#), en français, anglais, espagnol et portugais. Pour davantage d'information sur la demande de modification de la définition de forêt adressée à la FAO, voir aussi :

<http://wrm.org.uy/fr/toutes-les-campagnes/journee-internationale-des-forets-2017/>.



Indonésie : Des manifestations à Java contre la destruction des forêts provoquée par l'expansion de l'industrie du ciment. En Indonésie, la résistance contre le complexe industriel de production de ciment de la société indonésienne Semen Indonesia, qui va détruire la forêt karstique de Kendeng, dans la zone montagneuse de Java, est croissante depuis quelque temps. Patmi, une femme d'un des villages du district de Tambakromo, a voyagé jusqu'à la capitale, Jakarta, pour se joindre aux protestations contre la destruction de la forêt. Elle est morte le 21 mars, d'une crise

cardiaque probablement, après des jours de sit-in en face du Palais présidentiel de Jakarta. De plus en plus d'activistes de Jakarta et d'autres grandes villes du pays plongent leurs pieds dans du ciment frais et organisent des manifestations du même genre, pour montrer leur solidarité avec Patmi et les habitants de Kendeng. Les manifestants demandent la solidarité de la communauté internationale à l'égard de cette lutte, en particulier parce que la production de ciment pourrait redémarrer début avril 2017 avec l'aval du Président. Ce projet vient s'ajouter à un accaparement massif et sans précédent de terres et d'eau pour la production d'énergie et de matériaux, au moyen de l'établissement de 'corridors' pour le développement d'infrastructures qui pénètrent profondément dans les forêts qui restent dans la région. Pour davantage d'information, voir la notice nécrologique dédiée à Patmi, rédigée (en anglais) par Hendro Sangkoyo : <http://wrm.org.uy/other-relevant-information/the-poetic-and-haunting-death-of-patmi-of-mt-kendeng-java-indonesia/>.

RECOMMANDATIONS



Rapport de la réunion 'Qu'arrive-t-il à nos forêts ?' Du 21 au 25 novembre 2016, une cinquantaine de personnes qui luttent pour défendre les territoires, les forêts et les moyens d'existence des communautés tributaires des forêts se sont rendues en Thaïlande pour une visite sur le terrain dans le nord-est du pays, suivie d'une réunion de trois jours à Bangkok. En plus d'une délégation thaïlandaise il y avait des participants du Myanmar, du Cambodge, du Vietnam, des Philippines, d'Indonésie, de Malaisie et de l'Inde. La rencontre, qui se centrait sur la question 'Qu'arrive-

t-il à nos forêts ?', avait pour but de promouvoir les échanges et le dialogue sur les dangers et les défis, anciens et nouveaux, auxquels font face les communautés des différents pays. Malgré la diversité de langues et de cultures chez les participants, ceux-ci se sont rendu compte qu'ils avaient de nombreuses valeurs et inquiétudes en commun, comme l'importance des forêts pour leur subsistance ou les menaces et les obstacles qu'ils rencontrent au moment de défendre leurs territoires et leurs forêts contre l'accaparement foncier et le déboisement. Le rapport de la réunion et les liens vers les exposés des participants sont disponibles à l'adresse <http://focusweb.org/content/what-happening-our-forests-conference-report-and-presentations> (en anglais seulement).



Vidéo de *Save our River, Save our Life* sur les dangers que comporte l'extraction industrielle d'or pour le fleuve Tanintharyi du Myanmar. « L'eau, c'est la vie. Si nous ne protégeons pas le fleuve Tanintharyi, la vie et la subsistance des habitants de la région qui dépendent du fleuve seront détruites », dit un habitant du bassin du Tanintharyi dans la présentation du film. « Nous devons éviter la destruction du fleuve pour le bien des générations futures. Nous sommes ici réunis pour montrer notre désaccord avec l'extraction d'or dans le Tanintharyi », explique-t-il. La vidéo montre une prière

collective bouddhiste et chrétienne organisée par la population du bassin du Tanintharyi pour montrer son opposition à l'extraction mécanisée de l'or que l'entreprise Shwe Tun Pauk vient d'entreprendre au Myanmar. Plus de 200 personnes, en représentation de 60 villages, s'y sont rendues en bateau pour participer à la prière en parcourant des distances de jusqu'à 160 km. Le groupe a inspecté également les opérations minières et demandé à voir les documents qui prouvent que la Shwe Tun Pauk est légalement autorisée à extraire de l'or dans le fleuve Tanintharyi. Les villageois n'ont pas reçu de réponses satisfaisantes des travailleurs qui étaient sur place, et ils ont réclamé une assemblée publique avec le directeur de l'entreprise. Cette assemblée a eu lieu le 8 janvier 2016. Les enregistrements vidéo de la réunion sont disponibles sur : <https://www.youtube.com/watch?v=mPolcAAXtqo> et <https://www.youtube.com/watch?v=3sQ6lFITN9c>

Version en anglais du film '*Save our River, Save our Life*' :

https://www.youtube.com/watch?v=pxDA_P73ZDM,

En birman :

https://www.youtube.com/watch?v=YR2mD_jTU4.



Rapport : 'Cultiver le désastre. Le programme Grow permet aux multinationales d'accroître leur mainmise sur l'agriculture'. Les principaux groupes agro-industriels mondiaux sont en train de déployer un programme de partenariat public-privé destiné à prendre le contrôle de l'alimentation et de l'agriculture dans les pays du Sud. Ce programme, dénommé *Grow*, fait partie de la « Nouvelle vision de l'agriculture », une initiative du Forum économique mondial (WEF) présentée en 2009

et dirigée par 31 entreprises 'partenaires' du WEF qui interviennent dans le secteur alimentaire. Quatre-vingt-dix pour cent de ces entreprises sont états-uniennes ou européennes ; aucune n'est chinoise, brésilienne, japonaise, coréenne, thaïlandaise ou sud-africaine. Pourtant, la « Nouvelle vision de l'agriculture » et son programme *Grow* portent entièrement sur l'Amérique latine, l'Afrique et l'Asie, principaux marchés en expansion pour l'industrie alimentaire mondiale. La « Nouvelle vision » met l'accent sur une agriculture contractuelle qui associe les petits agriculteurs à des transnationales, et elle insiste moins, par exemple, sur les grandes plantations industrielles. Vous trouverez ce rapport à l'adresse

<https://www.grain.org/fr/article/entries/5624-cultiver-le-desastre-le-programme-grow-permet-aux-multinationales-de-developper-leur-mainmise-sur-l-agriculture>.



[durable-/43009936.](http://www.swissinfo.ch/fre/accaparement-des-terres_-il-n-existe-pas-de-production-d-huile-de-palme-industrielle-durable-/43009936)

Interview : « Il n'existe pas de production d'huile de palme industrielle durable ». SwissInfo a interviewé Kartini Samon, militante de GRAIN, sur les conséquences de la culture industrielle des palmiers à huile pour les communautés, et sur le rôle que jouent les banques suisses dans l'accaparement de terres en finançant l'expansion de ces plantations en Indonésie. Vous trouverez l'interview à l'adresse

[http://www.swissinfo.ch/fre/accaparement-des-terres_-il-n-existe-pas-de-production-d-huile-de-palme-industrielle-](http://www.swissinfo.ch/fre/accaparement-des-terres_-il-n-existe-pas-de-production-d-huile-de-palme-industrielle-durable-/43009936)



d'ailleurs. Le rapport (en anglais) est disponible à l'adresse

<http://cendiglobal.org/upload/medias/why-and-how-ecological-farming.pdf>.

Rapport : Le pourquoi et le comment de l'agriculture écologique en Vietnam. Un rapport de l'atelier de formation de l'école d'agriculture écologique HEPA du Vietnam montre les différences qui existent entre les systèmes agricoles enracinés dans la culture, la loi coutumière et l'expérience sur le terrain accumulée des générations durant, et l'agriculture industrielle que plusieurs articles du présent bulletin décrivent comme une forme d'accaparement de terres et une menace pour les forêts et les peuples forestiers de la région du Mékong et



d'investissement que le pays a signés et qui protègent en excès les investisseurs étrangers. Ces contraintes d'ordre juridique deviendront encore plus strictes si le gouvernement signe l'Accord de commerce UE – Philippines et le Partenariat économique régional global (RCEP). Vous trouverez le rapport (en anglais) à l'adresse <http://focusweb.org/content/signing-away-sovereignty-how-investment-agreements-threaten-regulation-mining-industry>.

Rapport : Les accords d'investissement conspirent contre la réglementation de l'industrie minière aux Philippines et sacrifient la souveraineté alimentaire.

Au cours de la dernière décennie, les Philippines ont beaucoup misé sur l'industrie minière ; 47 grandes mines étaient en activité et leurs conséquences environnementales et sociales étaient de plus en plus évidentes. Le rapport affirme que la possibilité de réglementer ou de fermer ces mines polluantes sera considérablement entravée par une série de traités



Inscrivez-vous au Bulletin du WRM

<http://wrm.us9.list-manage1.com/subscribe?u=f91b651f7fecdf835b57dc11d&id=a9afd536a6>

**Le Bulletin cherche à appuyer et à soutenir les combats des
peuples qui défendent leurs forêts et leurs territoires.
L'inscription est absolument gratuite.**

Bulletin du Mouvement Mondial pour les Forêts (WRM)

Ce bulletin est également disponible en anglais, espagnol et portugais

Rédacteur en chef: Winfridus Overbeek

Editeur responsable: Joanna Cabello

Appui éditorial: Elizabeth Díaz, Jutta Kill, Flavio Pazos, Teresa Perez

Secrétariat International du WRM

Avenue General María Paz 1615 bureau 3. CP 11400, Montevideo, Uruguay

Tel/fax: +598 26056943

wrm@wrm.org.uy - <http://wrm.org.uy/fr/>